



République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université SAAD DAHLAB BLIDA
Institut d'Architecture et d'Urbanisme

Mémoire de recherche pour l'obtention du diplôme
MASTER ACADEMIQUE

Option:

AZUL: Architecture en Zone Urbaine Littorale

Thème :

LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE BATI ET
URBAIN PAR LE TOURISME

En milieu littoral

Réalisé par:

SOUFI KhalidaHadjer

Sous la direction de :

Mr. Youcef ICHEBOUBENE

Architecte/Docteur en urbanisme. Maître de conférences.

Encadré par :

Mr. Nabil Ahmed CHAOUCH

Architecte/Doctorant. Maître de conférences.

Année: 2016/2017

Remerciements

Tous d'abord je remercie Allah pour le courage qui il m'a donné afin de réaliser ce travail.

Je tiens à remercier vivement Mr ICHEBOUBENE, Mr Ahmed Chaouch pour m'avoir encadrés durant tout ce travail et toute l'aide précieuse qu'ils nous ont prodiguée.

Je tiens à remercier vivement tous les membres de jury qui m'ont honorées de leur présence, pour l'attention qu'ils ont portée à mon travail et pour avoir accepté d'évaluer mon mémoire, me faire profiter de leur savoir et de leurs observations.

Je dédie ce modeste travail, en premier à mes chers parents, qui m'ont soutenu tout le long de mes études, à mon frère, mes sœurs et à tous les gens formidables que j'ai rencontré pendant mon cursus universitaire et pour mes meilleurs amis.

Et enfin nos remerciements vont à toutes les personnes ayant participé de près ou de loin à la réalisation de ce travail.

SOUFI KHALIDA HADJER

Résumé :

La mer et le littoral représentent une richesse exceptionnelle. Les plus grandes civilisations ont fleuri dans les zones côtières, considérées depuis la nuit des temps, comme un cadre de vie idéal d'activités et de développement, permettant ainsi à l'homme de satisfaire la plupart de ses besoins. Tout au long de l'histoire, ces zones étaient aménagées, exploitées, voire convoitées par les populations qui les habitaient ; ce qui a favorisé l'émergence de villes historiques, caractérisées par un patrimoine très riche.

La majorité des villes côtières littorales possèdent un patrimoine historique très important ; ce dernier constitue un atout important pour le développement de ces zones et joue un rôle attractif dans le tourisme culturel.

Le littoral algérien fait partie du bassin méditerranéen. Estimé à 1200 km de côtes, ce qui ne représente que 4% de l'ensemble du territoire, ce dernier accueille, actuellement, environ les deux tiers de la population algérienne. Cette forte concentration d'habitants a, par conséquence, constitué, depuis longtemps, un axe majeur d'urbanisation.

Regorgeant de sites naturels magnifiques, le littoral constitue, aujourd'hui, une destination de choix sur le plan touristique, plus particulièrement, le tourisme balnéaire. Véritable lieu de détente, le littoral algérien est également un lieu riche en histoire; le bord de mer étant jalonné de plusieurs sites archéologiques datant de l'époque antique jusqu'à l'époque ottomane. Malgré sa situation et ces riches potentialités « naturelles, architecturales, culturelles et aussi par le riche patrimoine bâti et urbain; qui lui confèrent une place de choix, parmi les meilleures destinations touristiques du bassin méditerranéen ; le constat actuel n'est guère réjouissant. A cet effet, et afin de pouvoir amorcer le développement et atteindre le but souhaité, des efforts très soutenus doivent être déployés. Cette démarche doit débiter par une compréhension des différents phénomènes à l'origine de ces problèmes et les résoudre d'une façon intelligente

La problématique du patrimoine bâti urbain en Algérie réside dans sa dégradation jour après jour ; pour y remédier, ce dernier nécessite, d'une part, une protection et d'autre part, une mise en valeur qui lui rendra à nouveau toute sa richesse et sa vigueur.

Mots clés: littoral, patrimoine bâti urbain, dégradation, protection, mise en valeur, tourisme.

TABLE DES MATIERES

Remerciement.....	1
Résumé.....	2
I-INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	5
1. -Cadre général du mémoire:	5
2. -Présentation de l'option AZUL (architecture en zone urbaine littorale)	8
II-ETAT DE CONNAISSANCES.Section I:Thématique générale : Architecture et aménagements urbains en milieu littoral	Erreur ! Signet non défini.
-Introduction	Erreur ! Signet non défini.
- Présentation de la ville littorale sur le plan architectural et urbanistique... Erreur ! Signet non défini.	
❖ Cas général	13
❖ Cas de la ville littorale algérienne	Erreur ! Signet non défini.
• Période coloniale.....	33
• Période post coloniale	34
- Regelementation	35
-Conclusion	37
Section II: Thématique Spécifique : La mise en valeur du patrimoine bâti et urbain par le tourisme	Erreur ! Signet non défini.8
-Introduction.....	38
-Notion du patrimoine	40
❖ Cas général «Medina d'Essaouira »Maroc	49
❖ Cas de l'Algérie « Casbah d'Alger »	63
-Conclusion.....	73
III-CONCLUSION GENERALE	74
IV-LISTE DES FIGURES.....	75
V-REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	78

I Introduction générale

1. Cadre général du mémoire

Cette recherche s'inscrit dans l'option «AZUL». Elle nous ouvre la possibilité de poursuivre des études post-graduation. Comme elle nous permettra également de s'initier à la recherche.

L'accent sera mis particulièrement sur «**la mise en valeur du patrimoine bâti et urbain par le tourisme**». Interactions que nous architectes et urbanistes devant investiguer. Acquérir un ensemble de connaissances sur le thème est essentielles et importantes lorsqu'il s'agit d'intervenir dans les tissus anciens, en milieu littoral particulièrement touristique. Il est important de signaler que la situation du patrimoine bâti et urbain, en ce milieu, est plus complexe que dans d'autres régions du territoire et plus particulièrement dans le cas de l'Algérie.

Les villes littorales représentent, souvent une vitrine d'un pays, d'où une tendance dominante se manifeste à travers la réalisation de projets grandioses. Les villes littorales, vu leurs positions de contact terre et mer, ont fait d'elles un patrimoine architectural, caractérisé par une superposition de civilisations, un centre d'échange, d'attraction et de pouvoir ; ceci les a érigé en laboratoires, en termes d'architecture et d'urbanisme ou une mosaïque architecturale.

Le littoral de la Méditerranée se caractérise par une forte urbanisation à cause de deux phénomènes, d'une part, la colonisation des littoraux au détriment des espaces intérieurs, et d'autre part, comme partout dans le monde, la concentration des populations dans de vastes zones urbaines, à l'image des métropoles, ainsi que par l'échange commercial, caractéristique dominante dans les villes du littoral.

Le littoral algérien fait partie du bassin méditerranéen, il est estimé à 1200 km de côtes, regorgeant de sites naturels magnifiques. Le littoral est aujourd'hui l'une des destinations les plus attractives sur le plan touristique, plus particulièrement le tourisme balnéaire. Véritable lieu de détente, le littoral algérien est également un lieu riche en histoire; le bord de mer étant jalonné de plusieurs sites archéologiques de l'époque antique ou bien encore ottomane. Malgré sa situation et ces riches potentialités « naturelles, architecturales, culturelles et aussi par le riche patrimoine bâti et urbain; qui lui confèrent une place de choix, parmi les meilleures destinations touristiques du bassin méditerranéen, néanmoins, il reste beaucoup à faire pour amorcer le développement et atteindre le but souhaité. Cette immensité territoriale doit être perçue comme l'espérance d'un lendemain meilleur. Pour cela il faut essayer de comprendre les phénomènes à l'origine de ces problèmes et les résoudre d'une façon intelligente

Aujourd'hui, la notion du patrimoine fait partie des différents thèmes d'actualité qui font couler beaucoup d'encre, tels que l'environnement, l'écologie, le développement durable, la conservation intégrée,... En effet, cette notion est au cœur des préoccupations de l'homme contemporain. L'humanité entière s'intéresse et s'interroge, avec passion, sur l'importance du sens qu'elle doit accorder à cette notion. Malgré l'évolution et le développement atteints par l'homme, ce dernier est à la

I INTRODUCTION GENERALE

recherche de ses racines, de son identité, de sa mémoire qui constituent le patrimoine qu'il doit conserver et le revivre encore une fois.

Il ne s'agit pas de faire du passéisme, ou de retourner à l'image nostalgique des « villes idéales » d'autrefois, mais de réintégrer le problème urbain dans son contexte global, de développer et transformer les réalisations du passé en une spécificité contemporaine.

Le patrimoine est l'héritage commun d'une collectivité, d'un groupe humain. Chaque génération n'existe que grâce au patrimoine reçu de celles qui l'ont précédées et elle doit transmettre aux générations futures un patrimoine, si possible, valorisé et actualisé.

En Algérie, le concept de patrimoine culturel a largement évolué depuis la promulgation de la loi **98-04 du 15/06/1998**, relative à la protection du patrimoine culturel et sa prise en charge devient le centre d'intérêt des différentes instances politiques. Le patrimoine culturel national est défini par cette loi dans **l'article 02**, comme étant " Tous les biens culturels immobiliers, immobiliers par destination et mobiliers existant sur et dans le sol des immeubles du domaine national, appartenant à des personnes physiques ou morales de droit privé, ainsi que dans le sous-sol des eaux intérieures et territoriales nationales léguées par les différentes civilisations qui se sont succédées de la préhistoire à nos jours. Font également partie du patrimoine culturel de la nation, les biens culturels immatériels produits de manifestations sociales et de créations individuelles et collectives qui s'expriment depuis des temps immémoriaux à nos jours ".

Plus le patrimoine bâti-urbain est exposé aux problèmes de destruction, d'oubli, de perte et de pillage; plus les organismes internationaux mènent des actions de sauvegarde, de préservation et de sensibilisation à l'échelle mondiale, confortées par la mise en place d'un cadre juridique adéquat. Cependant, la prise en charge effective et l'application des lois et des dispositions internationales concernant le patrimoine restent inhérentes à l'importance que lui accorde le groupe ou la nation en question et aux moyens dont ils disposent pour le protéger et le conserver.

Nos préoccupations ne concernent qu'une partie du patrimoine culturel: le patrimoine urbain et architectural. Des lois sont censées assurer sa protection, il y a une sensibilité à ce sujet. Malgré tout cela, le constat est celui de la dégradation de la situation.

Ce travail est structuré comme suit :

I-Introduction générale : Dans cette phase, je vais parler du cadre général du mémoire, puis faire une présentation de l'option « **AZUL** »,

En ce sens, notre objectif est d'arriver à identifier des indicateurs qui ont marqué la production architecturale et urbanistique en zones urbaines littorales, particulièrement dans le cas des petites et moyennes villes littorales, à travers leur développement en matière d'organisation et de production du paysage bâti. Nous nous intéressons à la compréhension de cette belle architecture et de ce bel urbanisme d'antan et également à l'identification et à l'explication des problèmes que vivent aujourd'hui les villes du littoral en général - petites, moyennes et grandes- ; particulièrement sur le plan architectural et urbanistique. Ces indicateurs, aujourd'hui probablement peu connus, sont

I INTRODUCTION GENERALE

précieux, pour nous professionnels, et que nous pouvons traduire, grâce à nos compétences, dans une démarche opérationnelle, en matière de production et d'organisation du paysage bâti en zones littorales.

II-Etat de connaissances : Elle portera principalement sur la connaissance de L'architecture en zone urbaine littorale (thématique générale), et aussi à la mise en valeur du patrimoine bâti et urbain par le tourisme (thématique spécifique), Cette partie contient deux sections:

la première section: c'est la **thématique générale** ; "*architecture en zones urbaines littorales*« *AZUL* » ",elle contiendra des informations sur les villes littorales ,Elle sera consacrée dans un premier temps à l'initiation de la ville littorale en général et le cas des petites et moyennes villes littorales en particulier ; et dans un second temps à la connaissance de ces villes particulièrement sur le plan architectural et urbanistique. Et à la fin par ; la législation du littorale

La deuxième section concerne **la thématique spécifique** qui est "*la mise en valeur du patrimoine bâti et urbain par le tourisme; en milieu littoral*", ici nous comprendrons trop de choses sur ; la relation entre le patrimoine et le tourisme dans la zone du littorale, la situation du patrimoine et sa protection.

Pour parler de protection, de mise en valeur et de préservation du patrimoine culturel (bâti et urbain), et sa relation au tourisme, il est utile de répondre dans un premier temps aux questions suivantes:

- Qu'est ce qui est patrimoine bâti et urbain ? Est-ce que tout le patrimoine doit être classé ?
- Comment le protéger ?? Et laissez-le être une source d'un site touristique ?
- Quelle est la relation entre le patrimoine bâti-urbain et le tourisme ? Et comment le rendre utile pour l'économie du pays ?
- Quel sort pour le patrimoine en Algérie ?

III- Conclusion : Cette phase contiendra des recommandations sur le travail que nous avons accompli.

IV- Références bibliographiques : Il s'agit d'un travail de recherche bibliographique, documentaire et sur le NET.

2. Présentation de l'option « AZUL »¹

Le littoral a été de tout temps qualifié d'espace complexe et vulnérable, particulièrement quand il s'agit d'intervenir dans différents aménagements sur le plan urbanistique et architectural.

De nos jours, les actions de développement du littoral s'inscrivent en majorité et dans de nombreux pays, dans une dimension nationale voire même internationale, d'aménagement du territoire et de l'environnement.

Sur le plan architectural et urbanistique certes, que chaque région ait son architecture et son urbanisme spécifique, comme l'a évoqué l'architecte Jean Nouvel : '...', chaque lieu, voire même chaque quartier, a son architecture, mais il faut dire que les modèles d'architecture et d'urbanisme en zones littorales, présentent des caractères originaux par rapport aux modèles courants (Pierre LABORDE, 1993). Ces caractères sont si significatifs, que nombreux spécialistes de la ville qualifient les zones littorales de laboratoires d'innovations, autrefois, en matière d'architecture et d'urbanisme (Claude MIGNOT, 2005)

L'autre particularité, nécessaire et importante à présenter, réside également dans les qualités dont jouissent les villes du littoral, sur le plan naturel (le climat doux et ensoleillé, et/les paysages naturels.), et sur le plan social (la dynamique et l'hospitalité des populations locales).

Il faut dire que nombreuses études ont montré que les régions littorales ont été de tout temps les plus convoitées tant pour le développement de l'activité purement touristique que pour d'autres activités économiques (Jacques MARCADON, 1999, elles sont de tout temps l'objet de conflits sévères en termes d'occupation de l'espace (Francesco FRANGIALLI, 1994). Pour exemple, sur les 400 millions d'habitants que compte le bassin méditerranéen, près de 150 millions vivent sur le littoral dont plus de 60% sont des urbains (Jean-Claude JAGER, 1998); et si la rive sud représentait le tiers en 1950, la moitié en 1985, elle représentera, d'après les statistiques les deux tiers en l'an 2025. Des études (Annie Pinaud-Bonnelie, 1993) sur l'urbanisation du littoral ont montré que c'est surtout sur les rivages que la progression du bâti est spectaculaire et l'essor du tourisme est généralement le principal responsable des mutations du paysage bâti dans les espaces à vocation touristique (Jérôme LAGEISTE, 2006) et (Jean RIEUCAU, 2004). En moins d'un siècle l'interaction entre les différentes activités en développement en zones littorales a donné naissance à une urbanisation inouïe des régions littorales.

En tant qu'espace complexe et vulnérable, aujourd'hui nombreuses villes du littoral vivent des situations de désolation - pression démographique, urbanisation galopante souvent difficile à contrôler, pollution, empiètements sur certains sites censés être protégés, etc.-(Samuel ROBERT, 2009).

¹Extrait tiré du programme de l'option AZUL (Architecture en Zone Urbaine Littorale) encadrée par M. Youcef ICHEBOUBEN

I INTRODUCTION GENERALE

Le schéma national de l'aménagement du territoire (SNAT) décrit ce phénomène en Algérie comme « **la littoralisation tout azimut** » et lui consacre tout un chapitre.

Dans le cas de l'Algérie, malheureusement et il faut le dire, malgré ces interventions inconvenantes, souvent d'ailleurs décriées par nombreux observateurs et experts de la ville, nous avons continué à agir toujours de la sorte, du moins jusqu'à ces dernières années.

Nous nous sommes peu intéressés aux situations réelles de nos villes; et encore moins pour le cas des villes du littoral où nous avons produit et organisé l'espace bâti souvent de la même manière que nous le produisons et nous l'organisons ailleurs - les mêmes contenus des plans d'urbanisme à l'exception quelque fois des statistiques qui diffèrent; nous élaborons souvent des plans types ; etc.-. Les particularités, si significatives de nos villes littorales, sont peu pour ne pas dire jamais, prises en considération dans la manière de penser, de produire et d'organiser nos espaces de vie.

Les conséquences aujourd'hui sont nombreuses, et ce qui nous préoccupe le plus, par rapport à notre profil d'architecte et urbaniste, ce sont les conséquences sur l'espace bâti ou dans nombreuses de nos villes du littoral, le paysage bâti ne cesse de se dégrader et par conséquent de perdre de sa beauté d'antan. Il faut dire que cette belle architecture et ce bel urbanisme dont jouissaient jadis nombreuses de ces villes du littoral, sont envahis de nos jours par des extensions urbaines très typiques, souvent sans rapport avec les spécificités évidentes du littoral. Ces villes, qui étaient autrefois espace d'accueil, de convivialité et lieu privilégié de la vie, à force deviennent de plus en plus peu accueillantes et peu agréables à vivre, pour ne pas dire hostiles à la vie normale.

Aujourd'hui, en plus de nombreux experts de la ville, particulièrement ceux qui s'intéressent à l'espace littoral, continuent à décrier ces interventions souvent perverses qui n'ont donné que des images de désolation de nos villes en général et de celles du littoral en particulier, les pouvoirs publics prenant conscience de la problématique ont fini par mettre en place une réglementation spécifique, portant sur la protection et la valorisation du littoral par la mise en place de textes, de lois et de plans :

- **La loi n°90-29 du 1er décembre 1990 relative à l'aménagement et l'urbanisme.**
- **La loi O2-02 du 05 février 2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral.**
- **Le Plan d'Aménagement Côtier (PAC)**
- **Les instruments d'urbanisme: Le Plan directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (PDAU) et le plan d'occupation des sols (POS)**

Même si les dispositions n'ont pas empêché l'urbanisation de s'étendre dans les zones proches du rivage, ceci met en évidence l'importance du sujet. Et c'est pourquoi l'option AZUL s'y intéresse.

Afin que notre action, en tant qu'architecte et urbaniste, soit judicieuse et profitable, il est nécessaire et important d'identifier, de comprendre, et d'expliquer de manière réfléchie les indicateurs qui ont marqué la production de ce bel urbanisme et de cette belle architecture d'antan, et aussi les facteurs à l'origine des situations de désolation que vivent aujourd'hui les villes littorales. Ces indicateurs, qui sont aujourd'hui probablement peu connus, seront précieux pour nous les professionnels, qui ont les

I INTRODUCTION GENERALE

compétences de les traduire dans notre démarche opérationnelle en matière de production et d'organisation du paysage bâti en zones littorales. L'objectif est de redonner à ces villes littorales leur image architecturale et urbanistique et, ainsi que la vie agréable dont elles jouissaient autrefois. Décisive, aujourd'hui que les pouvoirs publics algériens expriment une volonté pour le développement du tourisme. Décisive également, aujourd'hui avec l'évolution des modes et de qualité de vie, et l'avènement de la pratique touristique dans notre société.

Dans notre approche, la prise en considération du rapport Site/Projet s'avère nécessaire et importante, un bon projet est celui qui s'intègre judicieusement dans son environnement naturel, social et économique.

L'objectif de cette approche est pour, une meilleure adaptation aux particularités du milieu local dans notre manière de produire et d'organiser l'espace bâti, une meilleure protection et mise en valeur des potentialités locales, et enfin une meilleure réflexion dans une démarche de développement durable.

Il est utile de rappeler qu'au vu des débats qu'il suscite aujourd'hui dans des rencontres (séminaires, colloques, etc.) nationales et internationales, le thème est d'actualité. Au sein de notre institut d'architecture et d'urbanisme, il a fait l'objet de travaux de recherches finalisés au sein d'une équipe de recherche intitulé « **Le développement urbain dans, les petites villes côtières, cas du littoral centre algérien** », projet CNEPRU, n°0901 /02/2004 en 2004/2005.

II Etat de connaissances

Section I : Présentation de la thématique générale. **Architecture et aménagements urbains en milieu littoral**

Introduction

Le but de cette phase, dans sa section I, est d'acquérir un ensemble de connaissances sur les spécificités architecturales et urbanistiques en milieu littoral, et d'identifier les situations de désolation que vivent, de nos jours, les villes littorales. Nos investigations se focaliseront sur les facteurs à l'origine qui constituent, pour nous architectes et urbanistes, de précieux renseignements dans notre démarche professionnelle et qui nous permettra de penser, de manière judicieuse, nos projets d'aménagement architectural et urbanistique, en général, et en milieu littoral, en particulier.

Par la suite, nous allons examiner le cas de l'Algérie durant les deux périodes : la période coloniale et postcoloniale sur le plan urbanistique et architectural. En dernier, nous nous consacrerons à la réglementation en matière de construction et d'urbanisme en milieu littoral.

Le littoral est l'espace de contact, l'interface, entre la terre et la mer : il est constitué d'un rivage, d'un avant-pays marin exploité, d'un arrière-pays continental dont les paysages, les aménagements et les activités sont fortement marqués par la présence de la mer. Actuellement, près de la moitié de l'humanité vit sur une bande côtière de 50 kilomètres de large et la mondialisation des échanges, l'industrialisation des côtes et l'essor du tourisme balnéaire accélèrent la concentration du peuplement et des activités le long des rivages. Cette littoralisation pose le problème de la compatibilité entre le développement économique et la protection de l'environnement.

Le littoral méditerranéen, notamment en Algérie, est soumis à des pressions : enjeux financiers, risque climatique, pollutions et préservation de l'eau. Depuis la fin des années 90, le littoral algérien connaît des transformations profondes et brutales. Si toutes ne sont pas apparentes, un phénomène au moins est directement perçu par les populations qui y résident : celui de sa dégradation. Que faire face à cette transformation brutale de nos paysages et de notre patrimoine ? C'est toute l'identité de cet espace unique qui est en train de disparaître au profit d'une occupation déstructurée et irréversible.

Actuellement ; près de la moitié de l'humanité vit sur la bande côtière ; la mondialisation des échanges, l'industrialisation des côtes et l'essor du tourisme balnéaire accélèrent la concentration du peuplement et des activités le long des rivages. Cette littoralisation pose le problème de la compatibilité entre le développement économique et la protection de l'environnement contre l'urbanisation galopante.

II ÉTAT DES CONNAISSANCES –Section I : thématique générale architecture et aménagement urbains en milieu littoral

Figure1 :aperçu sur l'urbanisationdu littoral .cas de Benidorm (Espagne)



Source :http://martial.berthot.free.fr/newsite/6egeo/littoraux/un_littoral_touristique.html

A travers le monde, le littoral présente un taux d'urbanisation généralement beaucoup plus élevé que la moyenne, d'autant plus que dans ces régions côtières, l'arrière-pays se dépeuple relativement au profit de la bande littorale.

L'Algérie est bordée au Nord par la mer Méditerranée. Son littoral s'étend d'Est en Ouest sur un linéaire côtier de 1200 Km. Ce dernier a été longtemps l'axe majeur de l'urbanisation puisque les villes littorales regroupaient en 2010 plus de 53% de la population contre 19.3% en 1954.

1.1 Présentation de la ville littorale sur le plan architectural et urbanistique

❖ Cas général

Type d'aménagement et mode de développement urbanistique

L'extension de l'urbanisation dans le littoral se réalise en continuité des agglomérations et des villages existants. La majorité des villes côtières possèdent un patrimoine historique très important par les transformations opérées sur leurs tissus par les extensions, ou le remplacement des maisons d'époque par des nouveaux bâtiments. D'une manière globale, la structure urbaine se développe parallèlement ou perpendiculairement à la bande littorale.

➤ Développement parallèle à la mer

Développée parallèlement à la mer dans le but d'avoir le max de vues dégagées car le site est plat. Par conséquent, pouvoir créer des espaces extérieurs comme placettes, promenades balnéaires, des commerces, des espaces de consommation et lieux de rencontre et d'échange culturel.

La proximité de la mer constitue un avantage pour l'économie des villes par la dominance des activités économiques (portuaires, touristiques...etc).

Figure 2 : le développement parallèle du Front de mer de Nice.



Source : <https://image.google.com>

➤ Développement perpendiculaire à la mer

Développée perpendiculaire à la mer en raison de différents obstacles naturels (tels que les cours d'eau les forts, les terres agricoles ...etc.) dans le but d'une bonne protection naturelle contre l'humidité, le vent et les inondations.

II ÉTAT DES CONNAISSANCES –Section I : thématique générale architecture et aménagement urbains en milieu littoral

Figure 3 : le développement perpendiculaire Plage d'Arcachon/Sud-Ouest de la



Source : <https://image.google.com>

Leurs tracés urbains suivent la morphologie du site. Le bâti se formera d'une manière dégradée ce qui permet la construction des terrasses et des balcons et avoir des vues panoramiques sur la mer.

Figure 4: le développement perpendiculaire sur les terrains très accidenté, Santorin ile, Grèce



Source : <https://image.google.com>

➤ Développement sous forme Satellitaire :

La nouvelle forme de développement des villes littorales: Avec l'apparition de la réglementation spécifique au littoral, qui consiste en l'interdiction de construire sur la côte, les villes littorales tendent à se développer vers l'intérieur et non parallèlement à la mer.

Figure 5:Le développement dans toutes les directions, La ville de Rio De Janeiro



Source : <https://image.google.com>

Particularités sur le plan naturel et son impact sur l'architecture et l'urbanisme

1-1- Le climat:

Le climat est l'acte résultant de l'influence de l'ensemble des phénomènes atmosphériques (précipitations, température, vent, pression atmosphérique et humidité, etc...).

Le **climat méditerranéen** est un type de climat tempéré, qui se caractérise par des étés chauds et secs et des hivers doux et humides.

Le terme « méditerranéen » s'explique par sa présence caractéristique autour de la mer Méditerranée, mais d'autres régions du monde possèdent les mêmes conditions climatiques.

1-2- **La relation entre le climat et la forme architecturale:**

A- La métaphore:

La forme architecturale renvoie à un volume défini par sa configuration géométrique, d'une part, et ces propriétés visuelles et sa métaphore, telles que les couleurs, les propriétés, les textures, d'autre part.

-Le choix d'une forme dynamique inspirée par la mer pour créer une continuité entre la mer et son environnement.

Figure 6 : La métaphore d'une vague « Le Jumeirah Beach Hôtel, Dubaï »



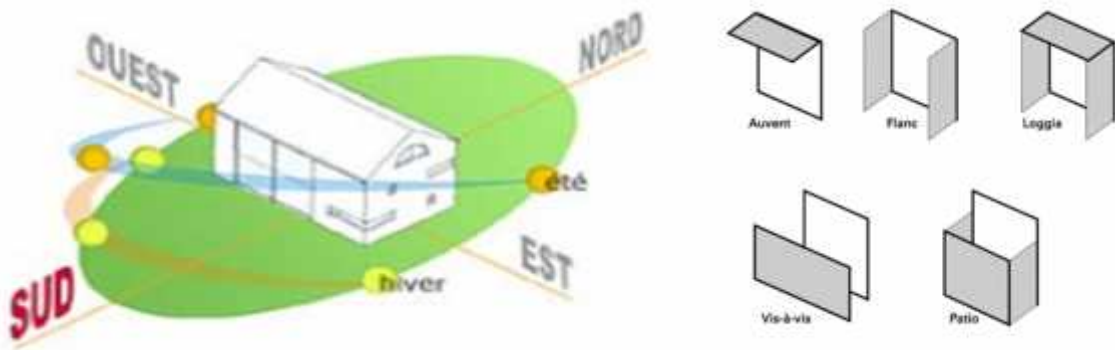
Source : <https://image.google.com>

B- L'ensoleillement :

L'orientation par rapport au soleil (ensoleillement), la préférence reconnue à l'exposition Nord-Sud des façades est unanime.

Les autres orientations Sud-Ouest de la trame urbaine, fournissent la même quantité d'énergie mais situation inconfort (les rayons solaires). On utilise la combinaison des protections horizontales et verticales tels que: les terrasses, les balcons pour créer l'ombre.

Figure 7 : La bonne orientation du bâtiment



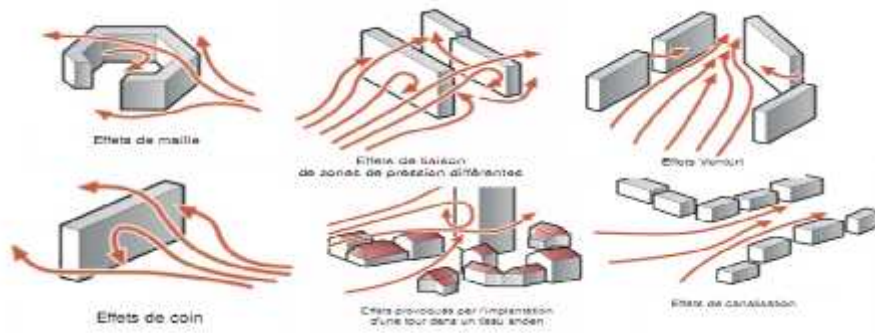
Source : <https://image.google.com>

C- Le vent:

Le vent résulte de l'action de l'air qui se déplace des anticyclones (hautes pressions) vers les dépressions (basses pressions).

L'implantation d'une construction au bord de la mer doit résoudre avant tout la contradiction entre les vents dominants et la vue sur la mer; pour se protéger du vent ces constructions doivent être dotées de protection qui ont pris diverses formes, d'où la nécessité de prévoir des ouvertures pour laisser passer le vent.

Figure 8: les meilleures implantations des constructions par rapport au vent



Source : <https://image.google.com>

II ÉTAT DES CONNAISSANCES –Section I : thématique générale architecture et aménagement urbains en milieu littoral

D- Les ouvertures:

Doivent répondre à des fonctions parfois contradictoires, les performances à atteindre varient au cours de la journée et d'une saison climatique à l'autre:

- Laisser pénétrer la lumière.
- Ventiler les espaces.
- Dissiper les chaleurs.
- Caractériser la façade.
- Permettre la vue vers l'extérieur et parfois vers l'intérieur.

Figure 9 : Quelques types d'ouvertures de La grande Motte



Image 1 :Les ouvertures de La grande Motte

Source : <https://image.google.com>



Image 2 : Le moucharabieh de l'institut du monde arabe

Source : <https://image.google.com>

E- les couleurs:

En climat littoral les couleurs claires en revêtement de façade renforcent la protection solaire, tels que: le blanc pour les murs et le bleu pour la menuiserie

Figure 10: l'utilisation des couleurs claires au milieu Littoral, La Grèce



Source : <https://image.google.com>

1-3- Les risques naturels:

- **Le changement climatique:**

Est susceptible de modifier le niveau moyen de la mer, le régime des tempêtes, le climat de vagues, le régime des surcotes, le régime des précipitations et la température de surface de l'eau.

A- La submersion marine :

Inondation temporaire des zones côtières par la mer dans des conditions météorologiques et marégraphiques sévères provoquant des ondes de tempête. Elle envahit en général des terrains situés en dessous du niveau des plus hautes mers.

Figure 11 : Photo de la submersion marine lors de la tempête Xynthia (février 2010)



Source : prise par le satellite Spot 4 de la société française Spot Image.

B-L 'érosion :

Sous l'action des vagues et des vents, le sable se déplace le long du littoral: c'est la dérive littorale. Sur un secteur donné, si les apports sont inférieurs aux départs de sable, il y a érosion. Le déplacement de sable est permanent mais lors des tempêtes marines, il peut prendre des proportions très importantes et entraîner des érosions irréversibles. Les facteurs aggravant l'érosion sont nombreux:

- La diminution des apports sédimentaires des rivières (principalement due aux barrages et aux extractions de matériaux dans leur lit),
- La fréquentation humaine à terre ou en mer avec respectivement la fragilisation des cordons dunaires ou la destruction de prairies sous-marines participant à la régulation de la houle.
- L'élévation du niveau de la mer

Figure 12: L'effet d'érosion



Image 1 : L'effet d'érosion sur les falaises d'Étretat , (France)
Source : <https://image.google.com>



Image 2 : L'effet d'érosion sur les maisons
Source : <https://image.google.com>

Les méthodes pour lutter contre l'érosion côtière:

1. Mur de soutènement, revêtements, et enrochement:

Les murs de protection sont des structures verticales dont le rôle est de protéger les terrains et les infrastructures contre les vagues de forte intensité. Généralement, ils sont installés là où les falaises possèdent une pente supérieure à la pente en équilibre.

Inconvénients: effet de boue.

Figure 13 : Quelques techniques pour se protéger contre les vagues



Source : <https://image.google.com>

2. Abaissement de la plage:

Ouvrage placé perpendiculairement au bord de mer et destiné à redresser le courant, à limiter l'érosion.

Figure 14 : Quelques techniques pour limiter l'érosion



Source : <https://image.google.com>

C- Phénomène de corrosion:

Du fait de l'humidité et d'air saliné de littoral, la corrosion constitue un phénomène naturel spécifique et remarquable pour les constructions des villes littorales.

La corrosion se produit en raison de certaines actions extérieures sur une surface, c'est la destruction et l'altération des matériaux par des réactions chimiques (contact avec l'humidité et d'oxygène dans l'atmosphère)

Figure 15: Corrosion des matériaux



Image 1 : Corrosion d'une porte en acier

Source : <https://image.google.com>



Image 2 : Corrosion de béton

Source : <https://image.google.com>

Protection contre la corrosion:

Pour empêcher la corrosion, une couche de protection est appliquée sur la surface du matériau qui vient constamment en contact avec l'atmosphère

Figure 16: Protection contre la corrosion



Image 1 : Protection des façades

Source : <https://image.google.com>



Image 2 : Protection des armatures

Source : <https://image.google.com>

II ÉTAT DES CONNAISSANCES –Section I : thématique générale architecture et aménagement urbains en milieu littoral

Ce paramètre complexe change d'une zone à une autre, il est proportionnel à la morphologie du site et des failles s'y trouvant.

Parmi les phénomènes induits par le séisme en zone côtière, le tsunami qui est un phénomène de remontée des eaux et de déferlement sur les parties terrestres de la cote, provoquant ainsi des dégâts matériels et humains.

La construction parasismique passe d'abord par une bonne conception architecturale puis par une bonne réalisation (mise en œuvre)

Pour cela, il faut prendre en considération:

- Le choix du site. (Éviter les failles reconnues actives par exemple)
- Reconnaissance et étude des sols (la topographie du site).
- L'implantation des ouvrages.
- L'infrastructure et le choix des matériaux et des techniques de constructions.

Figure 17: Séisme Tsunami, NICE cote d'AZUR



Source : <https://image.google.com>

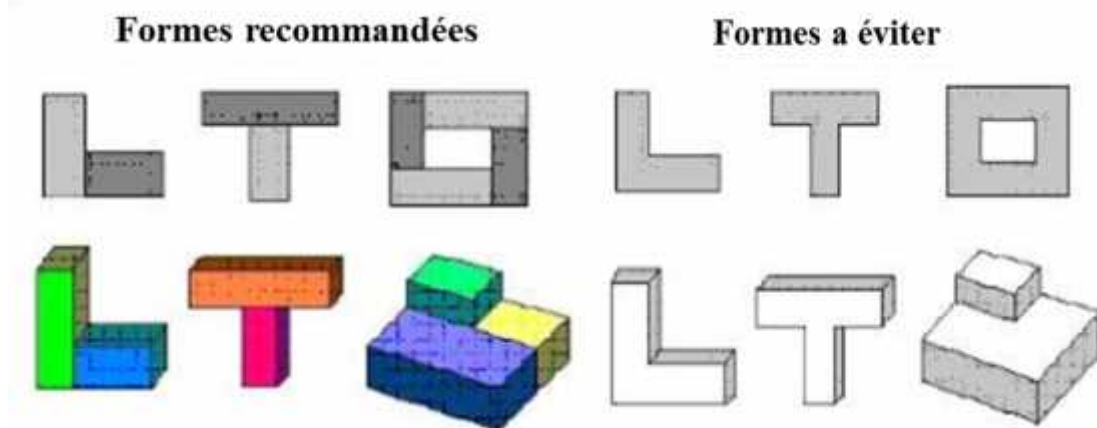
Figure 18: Tsunami vague, Japon



Source : <https://image.google.com>

Parasismique:

Figure 19: Exemples parasismiques



Source : <https://image.google.com>

2-Particularités sur le plan social et son impact sur l'architecture et l'urbanisme:

Les littoraux concentrent de fortes densités de population, en moyenne cinq fois plus élevée que celles du reste du monde.

La population littorale est à l'origine de plusieurs activités (tourisme, pêche, agriculture, industrie...) incompatibles avec la préservation de l'environnement littoral.

2-1 Mode de vie:

- C'est la façon dont une personne ou un groupe vit. Cela inclut ses types de relations sociales, sa façon de consommer, sa façon de se divertir, de s'habiller.

Les habitants du littoral sont des gens ouverts décontractés, insouciant et aventuriers, aiment vivre en plein air (le climat est à l'origine).

- Présence d'activités saisonnière.
-

Impact sur l'architecture et l'organisation du bâti:

- La relation entre ce type de comportement et la configuration physique est immédiate et se manifeste par la maison à patio, les maisons avec perron et les terrasses, selon les traditions et religion de chaque région.

Figure 20: **une terrasse qui donne ver la mer**



Source : <https://image.google.com>

Figure 21: **maison a patio, Dar Aziza, Alger**



Source : <https://image.google.com>

- **Étude d'exemple: maison traditionnelle méditerranéenne:**

Les maisons méditerranéennes ont été conçues pour, faire face aux dangers que peut générer la mer, organiser un confort adapté aux éléments naturels et répondre aux besoins et modes de vie locaux. La caractéristique dominante est traduite par:

La présence constante du vide:patio, cour ou jardin est une manière de s'approprier l'extérieur et de recréer un espace propre.

II ÉTAT DES CONNAISSANCES –Section I : thématique générale architecture et aménagement urbains en milieu littoral

2-2 Comportements:

Les comportements des habitants du littoral se distinguent par une sociabilité appréciable et une hospitalité distincte avec le touriste, car le tourisme est la source principale de revenus. Ceci inclut qu'ils sont serviables agréables et passionnés par la mer.

Un certain comportement en découle, sensible dans les circonstances critiques, tout cela est dû à la diversité cosmopolite.

Impact sur l'architecture et l'organisation du bâti:

- La polyvalence de l'espace favorise l'appropriation et la familiarisation des lieux (le lieu = espace + activités).
- Dans les petites villes on remarque une absence d'auberges et d'hôtels car il existe un autre type de tourisme (le tourisme chez l'habitant), pour cela, un espace d'accueil est réservé au niveau des maisons.
- Présence de ports et maisons des pêcheurs.

Figure 22: Quelques exemples sur les maisons



Source : <https://image.google.com>

2-3Aspiration:

- Désir constant d'être en face de la mer.
- Penchant pour le regroupement: les habitants aiment se réunir.

Impact sur l'architecture et l'organisation du bâti:

- Les villes du littoral se développent parallèlement à la mer.
- Echappés visuelles vers la mer.
- Terrasses vers la mer et front de mer.
- Présence de lieux de rencontre et d'échange culturel.

Figure 23: Terrasse avec une vue sur le port à la Casbah d'Alger

II ÉTAT DES CONNAISSANCES –Section I : thématique générale architecture et aménagement urbains en milieu littoral



Source : <https://image.google.com>

La terrasse: peut être couverte ou non, permet le regroupement, l'échange, comme elle offre une vue sur l'extérieur et sur la mer.

Figure 24: **Terrasse pour consommation et détente au bord de la mer**



Source : <https://image.google.com>

Les espaces publics : découlent de nos pratiques sociales, ils sont des réponses architecturales en donnant des formes à nos manières de vivre, selon que nous cherchons le séjour, le transit, l'isolement ou la rencontre.

Figure 25: **Les terrasses de la Guillotière, Lyon « espace public »**



Source : <https://image.google.com>

3- Particularité sur le plan économique et son impact sur l'architecture et l'urbanisme:

Les principales activités liées à la proximité de la mer sont: les activités portuaires, la pêche, l'agriculture et le tourisme.

À ces activités matrices viennent s'ajouter de nouvelles activités telles que : l'industrie, l'immobilier, les activités de services et le tourisme de proximité.

- Les activités industrielles
- Les activités portuaires
- Les activités touristiques
- Les activités agricoles

3.1. Les activités industrielles:

Bien que l'industrie joue un rôle important dans le développement économique ; Ses incidences sur les zones littorales peuvent être directes ou indirectes. Les incidences directes, résultant des effluents de l'industrie, Impliquent des problèmes de pollution au niveau du site (grands ports de commerce, complexes d'industrie lourde). Les incidences indirectes dépendent de l'emplacement et l'implantation des industries, qui conduisent à une concentration d'activités et à un développement urbain paralysant la côte.

Le risque industriel:

De nombreuses villes littorales, sont concernées par les risques industriels. Ces risques sont généralement regroupés dans des bassins où plusieurs établissements coexistent du fait de l'interdépendance de leurs activités. Certains sites industriels " à hauts risques " peuvent être implantés de manière isolée de la ville causant une rupture entre cette dernière et la mer. Ces risques varient en fonction des produits utilisés ou fabriqués

Italie Naples, pôle industriel:

Naples possède un grand port, ouvert au trafic des passagers et aux navires marchands (produits pétroliers, fer, coke, minerai. Son attrait a favorisé l'implantation de centres industriels, permettant la constitution d'un véritable complexe portuaire.

Naples possède des raffineries de pétrole, des industries chimiques, mécaniques, textiles et alimentaires, des aciers et des cimenteries.

Figure 26: Le port industriel de Naples, Italie



Source : <https://image.google.com>

3.2. Les activités portuaires:

- Les activités traditionnelles des ports sont la pêche et le commerce; mais La mondialisation de l'économie et la littoralisation des activités ont entraîné une croissance des transports maritimes: des navires de plus en plus grands et la conteneurisation permettent le transport rapide et peu coûteux de grandes quantités de marchandises.
- L'importance des flux transocéaniques a entraîné la constitution de trois puissantes façades maritimes: du Japon, détroit de Malacca, en Europe (le range nord européen) et en Amérique du Nord.
- Les pays du sud, moins intégrés aux échanges mondiaux, ne possèdent pas de concentrations portuaires équivalentes.
- Par ailleurs, la concurrence économique et les progrès du transport multimodal ont entraîné une délocalisation des industries dans les ports.
- Les états favorisent aussi l'implantation des industries littorales en créant des zones franches le long des axes maritimes.
- Le transport de passagers contribue également au développement de villes portuaires.

La ville- portuaire associe trois éléments :

1. Le port, organisme technique répondant à des conditions précises par rapport à son accès, au stationnement des navires, au stockage.
2. Des activités liées à la fonction portuaire, à l'industrie et au littoral.
3. La ville qui se greffe dessus avec sa morphologie, ses habitants, ses activités et où les rapports entre les trois sont d'ordre fonctionnel, spatial, humain et variable, et s'organisent dans l'espace d'une manière complémentaire et parfois conflictuelle.
 - Il faut distinguer la vocation des villes côtières d'une manière générale.
 - Dans les villes côtières, les ports ont été souvent bâtis par nécessité, alors que dans les villes à vocations portuaires ; ils sont apparus de façon tout à fait naturelle. Les uns restent presque toujours des jetées pour l'embarquement et le débarquement ou l'ancrage, les autres deviennent des espaces particuliers, parfois des mondes.

Figure 27: Port portuaire de Symi Island, Grèce



Source : <https://image.google.com>

3.3. Les activités touristiques:

- Le tourisme est l'une des principales formes récentes de mise en valeur et d'occupation des rivages et a fortement contribué à l'urbanisation des littoraux : mer, plage, soleil, baignades et sport nautiques expliquent que le littoral représente la première destination des vacanciers dans le monde et concentre de 60% à 90% des séjours touristiques.
- On appelle tourisme l'ensemble des activités réalisées par des individus lors de leurs voyages et séjours dans des endroits différents de leur milieu habituel pendant une période de temps consécutive inférieure à un an.
- L'activité touristique a généralement pour but les loisirs, bien qu'il existe aussi le tourisme pour des raisons d'affaires.

1. Tourisme culturel :

Le tourisme culturel est une forme de tourisme centré sur la culture, l'environnement culturel (incluant les paysages de la destination), les valeurs et les styles de vie, le patrimoine local, les arts plastiques et ceux du spectacle, les industries, les traditions et les ressources de loisirs de la communauté d'accueil. Il peut comprendre la participation à des événements culturels, des visites de musées et monuments et la rencontre avec des locaux. Il ne doit pas seulement être considéré comme une activité économique identifiable, mais plutôt comme englobant toutes les expériences vécues par les visiteurs d'une destination au-delà de leur univers de vie habituel; cette visite doit durer au moins une nuitée et moins d'un an, se passer dans un hébergement privatif ou marchand de-là destination.

Figure 28:Le tourisme culturel



Image 1 :Le tourisme culturel de Venise – Italie
Source : <https://image.google.com>



Image 2 : Le tourisme culturel de Cannes - France
Source : <https://image.google.com>

2. Tourisme balnéaire :

C'est le mode de séjour sur le littoral, il peut être dans un hôtel, dans des villages touristiques et stations balnéaires, il constitue le type de tourisme le plus recherché par les touristes, de plus il est essentiellement estival.

Figure 29: Station balnéaire à Monastir, Tunisie



Source : <https://image.google.com>

3. l'écotourisme :

L'écotourisme ou le tourisme vert est une des formes du tourisme durable, plus centré sur la découverte de la nature (écosystèmes, mais aussi agro systèmes et tourisme rural, voire d'écologie urbaine (jardins écologiques, espaces verts écologiques, réserves naturelles urbaines et autres sujets des domaines de l'écologie urbaine...)).

II ÉTAT DES CONNAISSANCES –Section I : thématique générale architecture et aménagement urbains en milieu littoral

Ce tourisme écologique a pour objectif principal de découvrir ou faire découvrir la Nature, des paysages ou des espèces particulières.

L'activité éco-touristique comporte généralement une part d'éducation et d'interprétation, et aide à faire prendre conscience de la nécessité de préserver le capital naturel et le capital culturel. L'écotourisme doit avoir des conséquences environnementales positives et contribuer au bien-être des populations locales.

Figure 30:Parc national de Tortuguero- Costa-Rica



Source : <https://image.google.com>

4. Tourisme de santé :

Qu'il s'agisse de soins de confort et esthétiques ou de traitements de pathologies lourdes (cardiologie, oncologie, ophtalmologie), il se développe dans le monde, dopé par l'attrait de prix plus bas.

A. Les impacts sociaux et économiques :

- La modification de l'équilibre environnemental, socio-économique, et écologique (tourisme de masse).
- L'augmentation de la valeur des terrains
- La réduction importante des espaces agricoles (première activité touchée)
- le tourisme entre en concurrence avec les activités économiques traditionnelles
- La déstructuration de la vie sociale (surpopulation en été, désertification en hiver, emplois précaires et saisonniers)

B. Les impacts environnementaux :

- La multiplication de la population en été dans les villes littorales.
- La pollution sur terre et sur mer (la pollution de l'eau et de l'air)
- La sous-estimation de l'impact environnemental
- La modification des dynamiques marines.

C. Les impacts sur les paysages :

- polémique à propos de l'architecture des stations balnéaires (défigure le paysage)
- La dégradation du paysage par la forte urbanisation du littoral.

Figure 31: Thalassothérapie de Hammamet/ Yasmin, Tunisie



Source : <https://image.google.com>

3.4. Les activités agricoles:

- Les activités agricoles aident au développement économique dans certaines villes littorales à vocation agricole.
- Cependant, elles constituent une entrave et une barrière à l'urbanisation (limitation du développement du cadre bâti par les terres agricoles).

Alicante-Espagne:

La ville se trouve dans une région agricole fertile, particulièrement connue pour ses vins, où l'on cultive aussi des olives, des amandes des oranges, des dattes...etc. Elle est située sur la Costa-Blanca, une zone touristique de grande importance.

Figure 32:l'agriculture d'Alicante, Espagne



Source : <https://image.google.com>

3.5. Les activités artisanales:

Les activités artisanales dans les villes littorales soutiennent, rafraichissent et renforcent l'activité touristique de ces dernières, pour une meilleure sociabilité et échange dans une approche conviviale.

Casa Blanca - Maroc :

Casablanca est la capitale économique du Maroc et la première métropole du Maghreb arabe.

- La ville de Casa compte parmi les villes les plus touristiques et visitées du Maroc. Elle s'intéresse aux activités artisanales surtout pour les étrangers qui visitent la région.
- la majorité des activités artisanales (menuiserie, la maroquinerie, la tannerie...) se concentrent dans leurs marchés les plus connus (Bâb Souika...etc.) Elle renferme les monuments les plus importants de la ville.

Figure 33: Un quartier artisanal a la Medina de Casablanca, Maroc



Source : <https://image.google.com>

❖ Cas de la ville littorale algérienne :

Présentation du littoral algérien :

Le littoral algérien s'étend sur une longueur de 1200 KM. Il représente un écosystème fragile et constamment menacé de dégradation en raison de la concentration de la population, des activités économiques et des infrastructures le long de la bande côtière.

Cette espace littoral couvre 159 communes maritimes, incluant l'ensemble des territoires des grandes villes côtières (Alger, Oran, Annaba).

La loi algérienne, enfin, définit le littoral comme suit : « le littoral englobe l'ensemble des îles et îlots, le plateau continental, ainsi qu'une bande de terre d'une largeur minimale de huit cents (800m) longeant la mer.

- **Sur le plan naturel:** L'Algérie jouit d'un climat méditerranéen ensoleillé chaud en été, et un hiver humide.
- **Les paysages naturels:**

Figure 34: les paysages naturels algériens



La côte d'Annaba



La baie d'Alger



Boulimat plage Bejaia

Caractéristiques du littoral Algérien:

- Les caractéristiques géomorphologiques, physiques et climatiques du littoral, lui confèrent identité, attractivité, et un rôle stratégique dans les perspectives de développement. Le littoral a des potentialités économiques, qui constituent des ressources essentielles pour les zones côtières.
- La prise en considération de ces caractéristiques dans toute opération d'aménagement est impérative.

II ÉTAT DES CONNAISSANCES –Section I : thématique générale architecture et aménagement urbains en milieu littoral

- Le contraste est grand entre les villes importantes du pays, qui concentrent activités, main d'œuvre, infrastructure et équipements structurants d'une part et leurs arrières pays, qui restent dévitalisés et pauvres d'autre part.
- Ce contraste s'est amplifié ces dernières années sous la double contrainte de l'insécurité et de la paupérisation généralisée des compagnes.
- **Sur le plan social:**La particularité d'une population communicante et accueillante.

43 % de la population algérienne vit sur une bande de 50 Km de profondeur, avec une densité de 281 Hab/Km² contre 12 Hab/km² au niveau national.

- **Sur le plan économique:**C'est un pays en voie de développement riche par ses potentialités naturelles (littoral, pétrole,...etc.)
- **Sur le plan urbanistique et architectural :**

Dans le cas de l'Algérie, nous pouvons lire la ville dans son contexte urbanistique et architectural à travers l'histoire, nous distinguons deux périodes :

Période coloniale

On ressent les particularités des villes littorales dans l'architecture de la période coloniale comme le montre les photos ci-dessus.

Figure 35:Le littoral algérien dans la période colonial



Image 1: Le front de mer de la ville de Bejaïa dans la période coloniale



Image 2: Le front de mer de la ville d'Alger dans la période coloniale

Période poste coloniale

Après l'indépendance l'aménagement était pour répondre aux besoins sociaux avec une architecture non réfléchi pour tous les cas du littoral algérien

La particularité des villes littorales algériennes, réside particulièrement dans les extensions nouvelles de la période post coloniale. Au lendemain de l'indépendance, l'état s'est intéressé aux grandes villes qui sont : Alger, Oran et Annaba et quelques villes moyennes comme Skikda, Bejaia et Mostaganem, au détriment des petites villes qui sont restées relativement délaissées. Par conséquent nous avons une urbanisation incontrôlée des grandes villes et stagnation des petites villes. Dans cette période postcoloniale, on a produit une architecture et un urbanisme, pareils à ce qu'on a produit dans d'autres villes du reste du territoire. Il faut dire que les extensions réalisées depuis l'indépendance à nos jours, pour répondre aux besoins d'urgence, particulièrement en matière d'habitat, ont été menées sans trop de considération des spécificités du littoral. Les instruments d'urbanisme et de la construction (POG, PUD, PUP, PDAU et POS) ont les mêmes contenus qu'ils soient destinés pour une ville du littoral ou du sud, ils ne prennent pas en considération les particularités spécifiques à la région, donc on intervient de la même manière qu'on soit à Tamanrasset ou dans une ville du littoral

Figure 36: La ville d'Ain El Turk en période coloniale et période postcoloniale



Image 1 : Paysage urbain de la ville d'Ain El Turk en période coloniale. (Maisons balnéaires de la période coloniale)
Source : <http://home.nordnet.fr>



Image 02 : Paysage urbain de la ville d'Ain El Turk résolu après l'indépendance. (Résultat des nouvelles constructions sur le littoral)
Source : www.google.image.com



Image 03 : construction réalisée après l'indépendance à Ain El Turk (4niveaux avec des garages destinés aux commerces)
Source : <https://static-house.dz>



Image 04 : Construction réalisée en période coloniale à Ain El Turk -Le grand hôtel-
Source : <http://www.ainelurck.fr>

II ÉTAT DES CONNAISSANCES –Section I : thématique générale architecture et aménagement urbains en milieu littoral

Règlementation :

Est une politique globale d'aménagement, de protection et de mise en valeur, cette loi vise à encadrer l'aménagement de la côte pour la protéger des excès de la spéculation immobilière et à permettre le libre accès au public sur les sentiers littoraux. La loi comporte un ensemble de mesures relatives à la protection et à l'aménagement du littoral et des plans d'eau intérieurs les plus importants.

Quelques lois du littoral en Algérie

*Loi n° 02-02 du 22 Dhou El Kaada 1422 correspondant au 5 février 2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral.

La présente loi a pour objet de fixer les dispositions particulières relatives à la protection et à la valorisation du littoral.

*Loi n° 03-02 du 16 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 17 février 2003 fixant les règles générales d'utilisation et d'exploitation touristiques des plages.

- la protection et la valorisation des plages en vue de faire bénéficier les estivants de la baignade, de la détente et de toutes les prestations qui s'y rapportent,
- la réunion des conditions d'un développement harmonieux et équilibré des plages répondant aux besoins des estivants en matière d'hygiène, de santé, de sécurité et de protection de l'environnement,
- l'amélioration des prestations de séjour des estivants,
- la définition d'un système de loisirs intégré et compatible avec les activités balnéaires.

*Loi n° 03-03 du 16 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 17 février 2003 relative aux zones d'expansion et sites touristiques.

- L'utilisation rationnelle et harmonieuse des espaces et ressources touristiques en vue d'assurer le développement durable du tourisme,
- L'intégration des zones d'expansion et sites touristiques ainsi que les infrastructures de développement des activités touristiques dans le schéma national d'aménagement du territoire,
- La protection des bases naturelles du tourisme,
- La préservation du patrimoine culturel et des ressources touristiques à travers l'utilisation et l'exploitation, à des fins touristiques, du patrimoine culturel, historique, culturel et artistique,
- La création d'un bâti harmonieusement aménagé et adapté au développement des activités touristiques et la sauvegarde de sa spécificité.

Instruments d'urbanisme liés au littoral

Fortement convoitées, les zones côtières connaissent un développement intensif et croissant qui s'opère généralement au détriment de l'intégralité de l'environnement.

Le retour ou le maintien à un équilibre viable et durable constitue un enjeu majeur qui implique la mobilisation et la coordination de toutes les volontés politiques et publiques et la mise en œuvre de moyens appropriés. La nouvelle forme de gouvernance à instaurer pour parvenir à gérer ces espaces de façon raisonnée et équilibrée dans ce contexte difficile et complexe fait figure d'un véritable défi.

***La GIZC** (la gestion intégrée des zones côtières) est une façon d'opérer qui permet de relever ce défi crucial pour le devenir et l'avenir des zones côtières particulièrement fragiles et vulnérables. Actuellement, sa promotion est fortement soutenue par les politiques publiques et à toutes les échelles de gouvernance (locale et nationale, voire internationale), pour conduire ces espaces vers le développement durable, gage de véritable progrès et de niveau de qualité de vie acceptable.

***Le plan d'aménagement côtier : PAC**

Le PAC a pour objet de délimiter l'espace littoral. La proposition de délimitation de l'espace littoral s'est faite sur la base de critères physiques. Ainsi au niveau des zones des falaises il a été retenu une profondeur de 800 mètres et au niveau des espaces relativement plats, il a été retenu une profondeur de 3 km. Il a intégré les espaces forestiers (forêts et maquis dégradés) dans leur intégralité, les plaines littorales, les terres à vocation agricole, les zones humides et les sites historiques.

***le plan directeur d'aménagement et de l'urbanisme : PDAU**

C'est un instrument de planification et de gestion urbaine qui, en divisant son territoire (commune ou groupement de communes) en secteurs urbanisés, à urbaniser, d'urbanisation future et non urbanisables :

- Déterminer la destination générale des sols;
- Définit l'extension urbaine, la localisation des services et activités, la nature et l'implantation des grands équipements et infrastructures;
- Détermine les zones d'intervention sur les tissus urbains existants et les zones à protéger (sites historiques, forêts, terres agricoles, littoral).

***le plan d'occupation du sol : POS**

C'est un instrument issu des orientations et prescriptions du plan directeur d'aménagement et d'urbanisme. Il définit les droits d'usage des sols et de construction à la parcelle. Il précise :

- La forme urbaine et les droits de construction et d'usage des sols;
- La nature et l'importance de la construction;
- Les règles relatives à l'aspect extérieur des constructions;
- Les espaces publics, les installations d'intérêt général, les voiries et les réseaux divers;
- Les servitudes;
- Les zones, sites et monuments historiques, à protéger;(littoral, terre agricole).

Conclusion

Le réseau urbain en Algérie a été profondément marqué par une forte urbanisation due à une politique industrielle menée après l'indépendance. Cette situation a engendré une extension spectaculaire des grandes villes, notamment, celles implantées en région littorale, et ce, au détriment de l'arrière-pays. Cette urbanisation, effectuée depuis l'indépendance, à nos jours, a été menée d'une façon urgente, afin de pouvoir combler les déficits en infrastructures, équipements et logements essentiels à une population caractérisée par une démographie galopante, accentué par un exode rural très marqué.

On peut constater que l'armature urbaine des villes littorales algériennes est caractérisée essentiellement par hiérarchisation et métropolisation, une forte littoralisation, une urbanisation incontrôlée

I État des connaissances

Section II : Présentation de la thématique spécifique.

« La mise en valeur du patrimoine bâti et urbain par le tourisme »

Introduction

Le but de la section II, est d'acquérir les connaissances nécessaires pour pouvoir élaborer des stratégies susceptibles d'intégrer les notions de patrimoine et de développement durable dans tout projet d'intervention sur les tissus anciens existants.

Il faut arrêter le marteau qui mutile la face du pays. Une loi suffirait ; qu'on la fasse.

*« Quels que soient les droits de la propriété, la destruction d'un édifice historique et monumental ne doit pas être permise à ces ignobles spéculateurs que leur intérêt aveugle sur leur honneur ; misérables hommes, et si imbéciles qu'ils ne comprennent même pas qu'ils sont barbares ! Il y a deux choses dans un édifice, son usage et sa beauté ; son usage appartient au propriétaire, sa beauté à tout le monde, à vous, à moi, à nous tous. Donc, le détruire c'est dépasser son droit ».***Victor Hugo**, Guerre aux démolisseurs (1825-1832).

Le centre du patrimoine mondial l'UNESCO attribue une capitale importance à la thématique de la relation entre tourisme et patrimoine dans les villes littorales. Ce qui motive à la fois les conservateurs des villes ainsi que les spécialistes du développement de celles-ci. De ce fait une relation évidente mais non automatique lit directement l'inscription d'un site et son avenir touristique.

Etant la scène sur laquelle déroulent les activités du tourisme, les sites urbain se voient marquer et transformés d'une manière flagrante. Ce qui suscite un débat au sein du comité du patrimoine mondial, dont une partie importante des thèmes abordés sont liés à l'impact d'un tourisme à qui apparemment manque une vision durable dans la façon de le gérer. Matchu, Pitchu ou encore Venise, sont l'exemple parlant de sites submergés par un tourisme de masse qui domine l'ensemble des activités (1)

1-Francesco Bandarin, tourisme et patrimoine, les enjeux urbains d'un couple complexe-acte par la journée organisée par : la chaire UNESCO « culture, développement, tourisme, » L'IREST et l'EIREST, université Paris I Panthéon, Sorbonne, page 9.

II ÉTAT DES CONNAISSANCES –Section II Thématique spécifique : La mise en valeur du patrimoine bâti et urbain par le tourisme. En milieu littoral

L'inscription d'une ville au patrimoine mondial passe par la nécessité d'adopter d'une stratégie globale, qui s'accompagne d'autres stratégies de communication, de positionnement, et de développement durable. Les but et d'adopter une véritable stratégie de transformation des villes destinées à leurs donner un avenir

La superposition intelligente des stratégies urbaines des villes et des stratégies touristiques est d'une importance capitale. Toutes les institutions et les interlocuteurs concernés sont conscient qu'on ne peut prétendre, juste à titre d'exemple, être une ville touristique sans plans de transport, ou sans politique de requalification de système de service. Il est donc très important de méditer sur la cohérence de l'ensemble du projet urbain de la ville prétendante à l'inscription.

En Algérie, et à la différence des autres pays méditerranéens ou maghrébins, cette équation es rendue particulièrement difficile, d'une part, par le caractère non encore quantifiable et non marchand des valeurs culturelles et, d'autres part, par l'absence de schémas et de méthodologies d'intégration de la dimension patrimoine culturel dans le processus de développement socio-économique.

Cette particularité algérienne procède d'une réalité historique dont les effets se font lourdement ressentir aujourd'hui.

La nouvelle stratégie en matière de préservation et de mise en valeur du patrimoine culturel, consiste à faire un saut qualitatif et à dépasser cette situation en provoquant e suscitant les mutations nécessaires, pour rattraper les retards cumulés.

I- Le patrimoine notion et définitions

I.1.Définitions de la notion du patrimoine

La première définition examinée est celle du petit Larousse. Pour ce dernier, l'origine du mot provient du latin " patrimonium " venant de pater, père qui veut dire, bien qui vient du père et de la mère. Par extension, ce sens s'applique aussi au bien commun d'une collectivité, d'un groupe humain, considéré comme un héritage transmis par les ancêtres. Etymologiquement, le patrimoine se définit comme l'ensemble des biens hérités du père. Il fait appel à l'héritage lègue par les générations anciennes. Il évoque une relation permanente avec l'héritage ancestral. En droit civil, il est représenté par l'ensemble des biens et des obligations d'une personne. Dans ce cas, le " patrimoine " est considéré comme l'expression identitaire d'une collectivité qui s'investit dans des traces de l'histoire auxquelles elle s'identifie(2), Il apparaît alors que la notion du patrimoine comporte une multitude de définitions.

Cependant il existe une nette différence entre la notion du patrimoine telle qu'elle est conçue et celle qui était en vigueur au XIXe siècle. Les origines de la notion du patrimoine semblent remonter à la Grèce Antique, où ce terme désignait la terre qui assurait les besoins de base d'une famille. Cette terre était transmise de père en fils et d'une génération à une autre, sans être ni vendue, ni échangée. Avec le droit romain, elle fut renforcée comme l'indique l'origine latine du terme " *patrimonium* ", qui vient de « pater monere », ce qui appartient au père de famille. « Par " *patrimonium*," était d'abord considéré le rapport de légitimité familiale entretenue par l'héritage, mettant en évidence la relation liant un groupe juridiquement défini adès biens matériels"(3). Justement, on retrouve dans le dictionnaire Littré, la définition courante du patrimoine qui présente celui-ci comme l'ensemble des biens qui "*descendent, suivant les lois,des pères et des mères aux enfants*"(4)ou bien comme "*les biens de famille qu'on a hérité de ses ascendants*"(5)et qu'on doit à son tour transmettre à ses descendants. Mais à l'origine, explique André Chastel, cette notion puise ses racines dans le concept chrétien de l'héritage sacré de la foi qui se matérialise par le culte des objets privilégiés tels que, les écritures sacrées, les reliques, les icônes. Dans ce cas, un trait caractéristique est mis en évidence, celui de la vénération qui fonde le patrimoine. (6)

Aujourd'hui, comme l'indique B. Coffy (2001), " *la tendance (demande sociale de patrimoine) fait que tous les liens avec le passé sont patrimonialisés*". Chaque objet ayant une empreinte temporelle et faisant référence à une époque historique ou culturelle d'un endroit, possède une dimension patrimoniale. Il est le témoin d'une étape dans l'évolution du territoire et donc de l'homme. Il est le vecteur de l'identité entre les générations qui ont vécu sur un même territoire, le seul lien qui perdure, mais qui évolue à travers le temps, si on se réfère à la définition de P. Beghain (1998).

2 Le combat du patrimoine, Martin Drouin presses universitaires du Québec

3 NABILA OULEBSIR, 2004, "les usages du patrimoine 13

4 dictionnaires littré

5 dictionnaires LE PETIT ROBERT

6 BABELON, Jean-Pierre et CHASTEL, André, 1980, « la notion de patrimoine », Revue de l'art, 49 :

II ÉTAT DES CONNAISSANCES –Section II Thématique spécifique : La mise en valeur du patrimoine bâti et urbain par le tourisme. En milieu littoral

En ce sens, une population est identifiée par son patrimoine qui raconte son histoire et l'histoire de son territoire. Dans cette dialectique ressort l'importance de la transmission du patrimoine qui représente, dès lors, un ensemble de repères sociaux et culturels spécifiques au temps⁽⁷⁾, et par conséquent, un vecteur de l'identité entre les générations. Le patrimoine est alors, constitué de tout objet ou ensemble matériel ou immatériel, chargé de significations reconnues appropriées et transmises collectivement. Il devient alors le bien d'une communauté, d'une Nation.

Le patrimoine en plus d'être objet devient donc également un symbole. La ressource symbolique qu'il représente permet de donner ou de redonner corps à un groupement humain. Il marque la fabrication de la pensée d'un rapport au monde. *"Le groupe humain s'auto-représente, s'« auto-construit » ainsi à travers le patrimoine qu'il fait émerger, conserve et transmet. Pour cela se met en place une dynamique de patrimonialisation qui a pour objectif de faire passer des éléments constitutifs du groupe à une dimension patrimoniale."*⁽⁸⁾

II.1- Le patrimoine architectural et urbain

Patrimoine urbain : Monuments et constructions situés en zone urbaine et présentant un intérêt particulier.

Le patrimoine architectural constitue la mémoire collective de toute nation témoignant ainsi de son passé historique à travers les siècles. Ainsi, les architectes, les archéologues et les historiens ont, de tout temps, veillé à la prise en charge des monuments et des sites historiques aux seules fins de les préserver de toutes détériorations éventuelles engendrées aussi bien par les phénomènes naturels que par les actions combinées de l'homme.

Le patrimoine architectural est la composante la plus importante du patrimoine monumental et historique. Seulement, le droit ne reconnaît pas cette composante comme un élément non pas différent mais doté de caractéristiques dont l'importance nécessite un traitement ou du moins une prise en compte spécifique des monuments. Constitué essentiellement de monuments et des ensembles historiques, la charte de Venise en éclaircit le sens qu'elle définit comme "toute création architecturale, isolée ou groupée, qui porte témoignage d'une civilisation particulière, d'une évolution significative ou d'un événement historique". Il se compose de :

II.1.1- Les biens immobiliers patrimoniaux

Aujourd'hui, il ne s'agit plus seulement de protéger ou de mettre en valeur l'unique et l'exceptionnel, mais également l'exemplaire. Ainsi moins spectaculaires que les édifices majeurs, les monuments « simples » ou ces « constructions ordinaires » n'en demeurent cependant pas moins riches en valeurs. Parmi ces biens culturels, une évolution constante depuis la fin du XIX^{ème} siècle, une évolution constante a fait attribuer une valeur historique, esthétique, nationale comparable à celle des monuments qualifiés d'historiques, à la désignation de monuments mais qu'on préfère subsumer sous le terme de patrimoine architectural, urbain ou rural. Ce sont en particulier :

7 RAUTENBERG, Michel. La rupture patrimoniale. Berlin : Editions A la croisée, 2003.

8 FABRE, Daniel. "Domestiquer l'histoire, ethnologie des monuments historiques". Paris : Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2000.

II ÉTAT DES CONNAISSANCES –Section II Thématique spécifique : La mise en valeur du patrimoine bâti et urbain par le tourisme. En milieu littoral

- Les abords des monuments, mais surtout le tissu urbain dit mineur⁽⁹⁾. Cette « architecture mineure » est particulière car elle concerne en général les constructions privées, souvent édifiées sans recours à un architecte. Ces monuments composent des paysages urbains de qualité et confèrent à la ville sa silhouette globale. Elle constitue donc l'essentiel du bâti des villes anciennes et dont la pleine reconnaissance est l'aboutissement d'une série d'étapes, au cours desquelles l'intérêt s'est progressivement focalisé. Actuellement sont considérés comme biens patrimoniaux non seulement les îlots et les quartiers, mais des villages ou des villes entières ou même des ensembles de villes.

- Tout le contexte bâti relatif à l'industrie : sa reconnaissance par la Grande Bretagne a joué un rôle pionnier pour sa protection. Elle a été suivie avec du retard par la France après la mobilisation des Halles de Baltard en 1970.

- L'architecture vernaculaire et rurale et les ensembles ruraux, d'abord reconnus et protégés par les pays scandinaves qui, dès les années 1920, créèrent à cet effet les premiers musées de plein air. En France, ce patrimoine commence à être bien repéré et connu grâce aux travaux de l'ethnographie rurale. Cependant, et à l'encontre du patrimoine urbain, cet héritage rural demeure peu valorisé, et sauf sous une forme muséographique, d'ailleurs peu développé, il est insuffisamment protégé bien que les procédures relatives aux abords et aux sites puissent le concerner car malgré tout il se trouve aujourd'hui menacé de disparition. Dans la littérature consacrée à la conservation du patrimoine le concept d'ensemble apparaît en 1931 dans l'ordre du jour et les conclusions de la conférence d'Athènes sur la conservation des monuments historiques. Soulignant la nécessité de dépasser le cadre du simple monument et même de ses abords, ce concept ne doit pas être confondu avec celui de *centre historique* qui est spécifiquement urbain, est constitué par le noyau historique d'une ville ayant connu et/ou connaissant encore un développement périphérique.

II.1.2- Les ensembles historiques

Un ensemble historique concerne, tout groupement de constructions constituant une agglomération qui par son homogénéité comme par unité architecturale et esthétique, présente, un intérêt historique, archéologique, ou artistique.⁽¹⁰⁾ Aujourd'hui la notion d'ensembles s'applique à des entités spatiales très diverses allant de l'îlot, du secteur ou du quartier urbain jusqu'à la ville ou village entier⁽¹¹⁾. On en récence, le noyau historique, l'ensemble fortifié, l'ensemble à caractère religieux, l'ensemble monumental ordonné, l'ensemble rural, le village, et l'ensemble industriel ou minier

II.1.3- Les monuments prestigieux ou historiques

Ces monuments de toutes sortes constituent une richesse qu'il faut recenser pour en prendre soin. Ces édifices possèdent une valeur historique, culturelle et artistique particulièrement forte. Symboles éminents d'une culture et d'une civilisation, ils constituent des éléments d'attraction touristique et ils s'imposent comme des composantes essentielles du cadre de vie. Ils définissent également « le

9: Choay Françoise, Pierre Merlin, Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, Imprimerie des Presses universitaires de France. Mars 1988.

10 : patrimoine architectural, opcit

11 : Actes du Forum de Nîmes (1988) et du Colloque de Dijon (1992), Edition du STU (ministère de l'équipement)

II ÉTAT DES CONNAISSANCES –Section II Thématique spécifique : La mise en valeur du patrimoine bâti et urbain par le tourisme. En milieu littoral

patrimoine monumental » qui fait appelle à une attention et un traitement particulier qui préservent sa valeur et sa signification historiques, *"le monument assure, rassure, tranquillise en conjurant l'être du temps...son rapport avec le temps vécu et avec la mémoire' autrement dit, sa fonction philosophique constitue l'essence du monument "*(12)

II.1.3.1- Le monument :

Le monument est défini comme étant un ouvrage d'architecture ou sculpture destiné à perpétuer le souvenir d'un événement(13) Françoise Choay apporte des précisions en relevant que le monument n'est qu'un « artefact » qui interpelle l'usage pour le faire « ressouvenir » et fait partie d'un *"art de la mémoire universelle qu'on trouve pratiquement dans toutes les cultures"*(14).

L'historien d'art viennois et auteur du Culte moderne des monuments, Aloïs Riegl (1903) donne la définition suivante *"oeuvre créée de la main de l'homme et édifiée dans le but précis de conserver toujours présent et vivant dans la conscience des générations futures le souvenir de telle action ou telle destinée "* Il s'agit, en effet, d'une construction, et non pas d'un élément naturel.

Ainsi, Le monument combine donc l'intemporalité du support avec l'universalité et l'historicité du message (au sens où, précise encore Riegl, *" nous appelons historique tout ce qui a été, et n'est plus aujourd'hui "*). Cette triple visée le rend différent du sens du patrimoine national par ;

- sa référence privilégiée à l'histoire humaine, qui écarte à la fois les phénomènes naturels et les phénomènes divins.

- sa grandeur ou, mieux, sa « monumentalité » (pour employer un terme apparu au début du XXe siècle), qui exclut le fétiche personnel ou la relique au profit d'objets plus visibles, conformément d'ailleurs au premier sens du latin *monere* (« avertir »). (15)

II.1.3.2-Monuments morts et monuments vivants :

Selon Giovannoni, il existe deux catégories de biens immobiliers, en fonction de l'état de conservation des édifices et par rapport à une considération fonctionnelle de ces dernières exprimée actuellement par "valeur d'usage", ces catégories sont les "monuments morts" et les "monuments vivants".

Monuments morts :

C'est des restes archéologiques qui constituent avec leur environnement un espace unitaire et monumental qu'il faut protéger. Les exemples des monuments morts sont : les Temples de l'antique Egypte et de la Grèce, et les Amphithéâtres Romains qui appartiennent à des civilisations disparues.

12: Idem

13 petit larousse illustre, dictionnaire encyclopédique pour tous-1983, librairie Larousse, Paris, France

14: L'allégorie du patrimoine de Françoise Choay ; Edition : Le Seuil, Année 1992

15 : encyclopedie universalis 2009

Monuments vivants

Ils sont désignés par cette qualification tous ceux qui ont ou peuvent avoir un usage contemporain ou même identique à celui pour lequel ils furent construits, dans ce cas, il insiste sur le respect des conditions environnementales contextuelles et indique deux possibilités d'intervention :

a- la "**conservation**" dans le cas où ces conditions persisteraient encore

b- la "**réintégration**" (de l'essence même de l'environnement, et non en tant que simple imitation) dans le cas où des transformations urbaines opérées avec le développement de la ville.

Dans le même sens L. Cloquet : celui-ci a une vie actuelle et doit s'accaparer à son usage, sauf le respect des formes archéologiques et les exigences de l'usage.

II.1.3.3- Le monument historique :

L'émergence progressive de la notion de « monument historique » explique André Chastel n'est pas un invariant culturel, mais une invention récente spécifiquement Occidentale⁽¹⁶⁾. En effet, avec l'invention (ou réinvention) par l'architecte Filippo Brunelleschi (vers 1420) de la perspective, représentation géométrique permettant d'appréhender la forme globale des édifices et de fournir une image sensible mettant en scène les effets plastiques du monument, la ville s'esthétise.

De nouveaux attributs « artistiques » ou « historiques », sont ainsi ajoutés au terme monument. Ces dimensions sont perceptibles également durant cette période dans la tradition artistique islamique. L'historien de l'art Alois Riegl a développé l'idée d'une « généralisation croissante du concept de monument » définie selon trois catégories :

- les monuments intentionnels portant une valeur commémorative,
- les monuments anciens définis par la longue durée
- les monuments historiques qui renvoient à une période particulière de l'histoire et dont

La sélection est fixée d'après des critères préalablement établis.

Le monument a donc une valeur, à la fois, de mémorisation en distinguant « valeur historique » et « valeur artistique ») et d'universalisation, dans la mesure où il transmet une mémoire à toute une communauté. L'état de ruine acquiert alors une importance fondamentale et devient le garant de l'ancienneté d'un édifice.

La notion de monument historique avait donc un sens en perpétuelle évolution, jusqu'à la ratification de la charte de Venise qui l'a approfondie. Il s'agit de « *toute création architecturale, isolée ou groupée, qui porte témoignage d'une civilisation particulière, d'une évolution significative ou d'un événement historique.* » L'idée incluse dans cette définition est que le terme **création** signifie aussi bien les grandes œuvres que les œuvres modestes. Donc un palais, une cathédrale, ou une mosquée, sont aussi importants qu'une ferme ancienne ou une usine. C'est l'authenticité du témoignage qui est d'abord sauvegardée, son originalité (17).

16 : André Chastel, dans (la notion de patrimoine, revue de l'art 49)

17 G.H.BAILLY, le patrimoine architectural, conférence des pouvoirs locaux et régionaux en France, p 12.

II ÉTAT DES CONNAISSANCES –Section II Thématique spécifique : La mise en valeur du patrimoine bâti et urbain par le tourisme. En milieu littoral

Cette tentative de définition du monument historique montre à quel point cette notion, pourtant familière, n'est en rien transparente ni invariante. Ce sont, les aspects à la fois esthétiques et éthiques qui font que le sens de cette notion soit toujours problématique, en s'étendant au fur et à mesure du monument historique au patrimoine.

II.1.3.4- Les valeurs d'un monument :

Les monuments ont acquis, au cours de l'histoire, des valeurs représentatives de part l'intérêt que représente l'une ou l'autre pour la population, ils peuvent posséder l'une ou les valeurs suivantes:

- la valeur culturelle et artistique

C'est le support de grands faits historiques, l'intérêt du public se manifeste, en fait, envers les grands édifices de renommée internationale, symbole d'une culture ou d'une civilisation. Par contre, il existe bien d'autres monuments plus simples mais moins spectaculaires et peu connus bien qu'ils portent des valeurs culturelles et historiques, il y a un désintérêt et une méconnaissance totale à leur égard. Ce détachement revient en premier lieu au manque de médiatisation et surtout à l'absence de culture et de sensibilisation du public à qui on n'a pas appris à regarder, ni à reconnaître la valeur artistique et culturelle du patrimoine.

- la valeur économique

L'attrait touristique des monuments est un rôle qui ne peut être ignoré économiquement pour la réinsertion touristique de ces derniers. Malheureusement pour la plupart des nations encore une fois, l'intérêt verse sur les grands monuments avec la négligence totale et néfaste des monuments simples (maisons d'habitation, ferme) qui sont l'expression subtile d'art et de tradition, ils traduisent plus profondément le vécu quotidien d'un peuple.

- élément essentiel du cadre de vie

Les monuments étant le témoignage culturel et affectif puissant d'une nation, constituent une architecture présente et imposante dans notre vie quotidienne, malgré leur dégradation perpétuelle. Ils font partie de l'environnement bâti dans lequel on vit.

III. La législation française et la mise en valeur des monuments historiques.

Au début du 19^{me} siècle, la France n'avait pas encore les moyens juridiques pour protéger les monuments historiques et leurs abords. La commission des monuments historiques constituée après la révolution française, procédait à des travaux d'identification et de classement des monuments historiques. Mais ce classement n'avait aucune portée juridique, faisant que le propriétaire d'un immeuble classe pouvait bien détruire ce dernier malgré l'opposition de cette commission.

En effet, certains monuments remarquables pouvaient être démolis arbitrairement. C'est pourquoi, il devient nécessaire d'établir un moyen juridique d'intervention, le meilleur moyen de protéger un immeuble d'intérêt culturel est de faire passer cette propriété entre les mains de l'état, en contre partie d'une indemnisation, cette opération a été désignée par l'expropriation pour cause d'utilité publique. (18)

L'appréciation du patrimoine et des édifices a connu un saut qualitatif en France en raison surtout du développement des recherches archéologiques et d'une nouvelle vision historico-philosophique du passé. Le « Monument » prit, ainsi, de la valeur et devint le vivant témoignage d'une époque. En France, le début du XX^e siècle reste marqué par l'apparition d'une série de lois, dont celle de 1913 sur les monuments historiques - qui constitue le texte de base de toute la législation sur le patrimoine historique en France – elle a été modifiée le 25 février 1943 intégrant les abords des monuments constituant ainsi un édit nouveau. Ce dernier permet la protection de monument classé ou inscrit pour le protéger dans son environnement, indépendamment du quartier ou de la ville.

Dans un second lieu, on retrouve la loi du 02 mai 1930 qui se rapporte à la protection des sites « a caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque ». Elle induit deux modes de protection : le classement ou l'inscription. Elle a connu cependant des critiques notamment de la part des architectes des Bâtiments de France, jugés quelquefois d'« arbitraires, de subjectifs ou de tardifs ».Après les deux guerres mondiales, cette période a connu des opérations de grandes envergures de « rénovation urbaine », sans faire partie de politiques véritables. La finalité de ces actions était surtout quantitative. Elle avait pour conséquences : La promulgation de la loi du 04 Aout 1962 dite loi de Malraux et la création de « secteurs sauvegardés » pour contre carrer la politique de rénovation urbaine et protéger les centres historiques(19).

La loi Malraux de 1964 est le résultat du combat mené par le ministre de la culture de l'époque. Elle a fini par s'identifier à lui en portant son nom. Elle vient reconnaître la valeur architecturale non seulement des monuments historiques : édifices prestigieux régis par une législation propre, mais d'une architecture dite d'accompagnement qui compose et façonne le paysage urbain de chaque ville. La loi Malraux est donc promulguée pour la sauvegarde des ensembles architecturaux d'une qualité particulièrement remarquable. Ainsi les abords des monuments dans ce cas ne viennent pas pour compléter la valeur de l'édifice majeur objet central de protection, mais ils deviennent à leur tour monument.

18 Pierre Laurent Frier, " la mise en valeur du Patrimoine architectural", p39

19 : Ouvrage : guide de la protection des espaces naturels et urbains ; de la Direction de l'architecture et de l'urbanisme ; Documentation française, 1991 (p36).

II ÉTAT DES CONNAISSANCES –Section II Thématique spécifique : La mise en valeur du patrimoine bâti et urbain par le tourisme. En milieu littoral

On peut même affirmer que la procédure des secteurs sauvegardés est le processus de protection le plus complet, le plus poussé en matière de quartiers anciens, elle est novatrice à travers deux points essentiels :

- L'affirmation des quartiers anciens non seulement par les quelques monuments prestigieux autour desquels un contrôle est assuré sur le champ de visibilité défini périmètre de 500 mètres, mais par l'architecture plus modeste et discrète formant un tout harmonieux et de qualité. Il ne s'agit plus de s'attacher uniquement à un patrimoine architectural, mais aussi à un patrimoine urbain reconnu pour sa valeur d'ensemble.
- La mise en place d'un instrument opérationnel le P.S.M.V. Ce dernier remodèle l'aspect des rues, espaces publics. Il définit par parcelle l'intervention nécessaire sur le bâtiment. Ce plan extrêmement précis a substitué réglementairement le POS.

En effet, cette politique des secteurs sauvegardés a été un moment donné une remise en cause de la procédure ancienne qui était relativement lourde et elle est venue parer aux difficultés rencontrées au plan opérationnel. A présent, elle est relancée avec plus de concertation, et n'est réservée qu'aux ensembles urbains d'une très haute valeur historique et artistique.

Ensuite, il y a eu l'apparition de l'urbanisme réglementaire. Dans ce cadre, un effort particulier de maîtrise de l'aménagement urbain et de la maîtrise du territoire a été fourni à travers la création de « huit métropoles d'équilibre » et de « dix villes nouvelles ». Il a été soutenu par l'établissement de la loi d'orientation foncière de 1967, en tant qu'expression d'une planification volontariste. Par ailleurs, grâce à l'expérience engagée par le biais des secteurs sauvegardés, les collectivités locales avaient joué un rôle déterminant dans l'amorce de la politique de « ville moyenne » de 1972 qui a pris le relais.

Le plan d'occupation des sols en tant qu'instrument d'urbanisme avait plus d'apport en matière de contrôle des phénomènes fonciers que dans le domaine de la protection du patrimoine architectural. L'expérience acquise dans le domaine des POS et l'apport de la loi, de 1976 portant sur la réforme de l'urbanisme, ont permis de mieux prendre en charge quelques centres historiques à travers « des POS très fins » et des études urbaines.

Le terme de patrimoine a été introduit dans la législation française avec la création de la direction du patrimoine (décret du 13 octobre 1978) et avec la mise en place de la loi de 1983. A travers ces dernières a été créé la procédure des zones de protection du patrimoine architectural et urbain (ZPPAU). Toutes ces lois reposent sur un principe commun : *" le patrimoine est le bien de tous, que la collectivité, au sens le plus large a le devoir de préserver et de transmettre aux générations futures(20)".*

Ainsi, les paysages les plus remarquables avec leurs différents aspects, leurs montagnes, et de leurs campagnes, les quartiers ou les villages historiques les mieux préservés sont autant de richesses dont la protection et d'intérêt public. L'état est donc responsable au nom de la collectivité. A lui de repérer, de surveiller les espaces de qualité, d'autoriser ce qui s'y construit ou s'y détruit, voire s'interdire s'il le faut les actions qui peuvent nuire à ces derniers.

20: Ouvrage : guide de la protection des espaces naturels et urbains ; de la Direction de l'architecture et de l'urbanisme; Documentation française, 19

II ÉTAT DES CONNAISSANCES –Section II Thématique spécifique : La mise en valeur du patrimoine bâti et urbain par le tourisme. En milieu littoral

Un fonctionnaire de l'Etat est en première ligne pour jouer ce rôle : c'est l'architecte des bâtiments de France, qui dans la gestion de chacun de ces espaces protégés dispose d'un pouvoir d'avis qui sera à une exception près pour les sites inscrits, un avis « conforme » c'est-à-dire qui s'impose à tous.

En fin, cette procédure est basée sur la maîtrise d'œuvre sociale, en tant que forme de concertation, faite dans un souci de gérer les difficultés rencontrées, de gagner l'adhésion des locataires, de susciter leur participation, d'écouter, de comprendre et d'intégrer leurs vœux dans le processus de réhabilitation en France. Elle peut constituer une formule à reconduire pour produire un cadre pluriel garant de l'adhésion des différents intervenants dans toute opération d'intervention sur le patrimoine.

Enjeux du patrimoine classé par l'UNESCO

En se référant au propos de **Christian Orofino** suivants : «Ce qui est tout étonnant de la part d'un organisme comme l'UNESCO qui est l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture, c'est l'absence totale d'évaluation de l'impact social et écologique du label sur l'environnement humain et écologique », on en déduit que les labels en vigueur ne garantissent pas assez la protection des sites et paysages culturels classés, et ceci est en totale contradiction avec la doctrine véhiculée par l'organisme de l'UNESCO, et il poursuit : « Encore faudrait-il que l'UNESCO, qui enrichit notre production touristique par la révélation de sites nouveaux, aille jusqu'au bout de son processus en imposant des conditions d'exploitation de ces lieux, et cela fait partie du savoir-faire des professionnels du tourisme » (21)

Relation entre le patrimoine et tourisme

Patrimoine et tourisme peuvent très bien s'entendre. **Olivier Lazzarotti** développe « l'idée que l'articulation entre tourisme et patrimoine permet, out à la fois, de comprendre une des manières de produire le monde contemporain et d'en dégager quelques-unes des grandes logiques. » « le patrimoine et le tourisme, issus des conditions du monde contemporain, participent en retour à sa construction. »(22)

Le patrimoine en général ou le patrimoine architectural plus précisément joue un rôle important dans le développement du secteur du tourisme, car l'une des attractions majeure du tourisme actuel consiste à s'immerger dans le quotidien de civilisations antérieures par le biais de visites approfondies de villes qui datent de plusieurs centaines d'années au minimum, et grâce auxquelles les touristes retrouvent des sensations inédites et authentiques qui leur permettent de rompre avec la monotonie de leurs quotidiens, au-delà de l'immersion l'aspect convivial et le rapprochement entre le visiteur et le visité en l'occurrence l'habitant de la ville constitue une expérience humaine et sociale très enrichissante, ainsi **le Corbusier** était le premier à émettre l'idée d'un « patrimoine urbain des villes » dans la charte d'Athènes en 1930 mais le terme n'est employé qu'à partir des années 1960 et remplace celui de monument.

21. Christian Orofino, résumé de l'article : le patrimoine mondial sauvé par le tourisme ? Revue NTC nouveau tourisme culturel.

22. Olivier Lazzarotti, patrimoine et tourisme, histoire, lieux, acteurs, enjeux, coll. « BelinSup Tourisme », Belin, 2011

Exemple cas général « à l'échelle international »

Le patrimoine culturel, un atout touristique pour le Maroc

Le Maroc possède une grande richesse culturelle, ce qui fait de ce pays une destination très prisée par les touristes. La culture est un atout touristique des plus importants et une des motivations principales des plus grandes marchés émetteurs tels que la France, l'Espagne, l'Allemagne, le Royaume-Uni etc.,

A cet effet le ministère du tourisme a mis en place un programme vision «2020» constitué par une série de mesures pour une meilleure valorisation et structuration du matériel et immatériel du pays.

Figure 37: La situation géographique de la médina d'Essaouira



Source : <https://image.google.com>

Médina d'Essaouira (Maroc) Valeur universelle exceptionnelle, et touristique

La médina d'Essaouira, anciennement connue sous le nom de Mogador (nom provenant du mot phénicien Migdol qui signifie « petite forteresse »), est un exemple exceptionnel de ville fortifiée du milieu du XVIII^e siècle, entourée d'une muraille de style Vauban. Construite en Afrique du Nord selon les principes de l'architecture militaire européenne de l'époque, en parfaite association avec les préceptes de l'architecture et de l'urbanisme arabo-musulmans, elle a joué, des siècles durant, le rôle de port de commerce international de premier plan reliant le Maroc et l'Afrique sub-saharienne à l'Europe et au reste du monde. La ville offre également l'exemple d'un centre multiculturel comme en fait preuve la coexistence, dès sa conception, de diverses ethnies telles les Amazighes, Arabes, Africains, et Européens et multiconfessionnel (musulmans, chrétiens et juifs). Indissociable de la médina, l'archipel de Mogador comprend un grand nombre de biens culturels et de sites naturels d'une Valeur universelle exceptionnelle. Sa fondation relativement tardive par rapport aux autres médinas d'Afrique du Nord fut

II ÉTAT DES CONNAISSANCES –Section II Thématique spécifique : La mise en valeur du patrimoine bâti et urbain par le tourisme. En milieu littoral

l'œuvre du Sultan alaouite Sidi Mohamed Ben Abdallah (1757-1790) qui voulait faire de cette petite cité de l'Atlantique un port royal et un chef-lieu du commerce marocain avec l'extérieur. Longtemps connue sous le nom de Port de Tombouctou, Essaouira devint l'une des pièces maîtresses du commerce atlantique entre l'Afrique et l'Europe à la fin du XVIIIe siècle et durant le XIXe siècle.

Figure 38: quelques photos de la médina d'Essaouira



Source : <https://image.google.com>

Essaouira est un exemple remarquable et bien préservé de ville portuaire fortifiée du milieu du XVIIIe siècle à forte inspiration européenne, transposée dans un contexte nord-africain.

Avec l'ouverture du Maroc sur le reste du monde à la fin du XVIIe siècle, la médina d'Essaouira a été conçue par un architecte français profondément influencé par le travail de l'ingénieur militaire Vauban à Saint-Malo. Elle a largement conservé l'aspect d'une ville européenne.

Valeur d'intégrité

Achevée dès le XIXe siècle et nettement délimitée par son rempart, la médina d'Essaouira possède tous les éléments essentiels à son intégrité. Constituant un tout homogène associant des atouts naturels (archipel de Mogador) et des biens culturels de grande qualité, la cité garde encore aujourd'hui son intégrité et son cachet originel. Bien que son intégrité ait été un peu altérée, notamment en raison de la dégradation du bâti dans le quartier du Mellah, le degré de perte ne compromet pas la signification du bien dans son ensemble.

L'état de conservation de la médina d'Essaouira ne cesse de s'améliorer grâce aux efforts des autorités locales et à la vigilance des services directement concernés par sa protection et sa mise en valeur.

Valeur d'authenticité

Fondée au milieu du XVIII^e siècle, la médina d'Essaouira a conservé en grande partie son authenticité tant au niveau de la conception et des formes qu'au niveau des matériaux (utilisation de la pierre de taille locale dite manjour) et des modes de construction, et ce en dépit de quelques utilisations inadéquates de matériaux modernes pour des réparations et des reconstructions. Malgré l'action de la houle côté mer et de l'humidité partout ailleurs, les fortifications et le tissu urbain conservent, dans l'ensemble, leur configuration d'origine.

Besoins en matière de protection et de gestion (2009)

Les mesures de protection relèvent essentiellement des différentes lois de classement des monuments historiques et des sites, particulièrement la loi 22-80 relative au patrimoine marocain. La propriété des éléments constituant la ville historique d'Essaouira est répartie entre l'État, la municipalité, des coopératives et des particuliers. Le plan d'urbanisme n° 4001 de 1988 prévoit autour de la ville historique une zone tampon où la construction est interdite. Deux mesures de protection et de gestion significatives sont entrées dans les dernières phases d'application. Il s'agit du schéma directeur d'aménagement urbain de la ville d'Essaouira et du plan de sauvegarde de la médina.

La population locale, les pouvoirs publics et l'espace associatif sont de plus en plus sensibles à la Valeur universelle exceptionnelle de la médina. L'Agence Urbaine d'Essaouira fut créée pour assurer une meilleure maîtrise de l'urbanisation de la ville en général et de la médina en particulier. Celle-ci doit permettre, en parallèle avec les autres départements et services ministériels, de planifier et de coordonner les efforts et de suivre le déroulement et la réalisation des chantiers entamés ou projetés. En attendant la mise en place d'un plan de gestion de la médina qui devrait permettre de concilier la sauvegarde du patrimoine architectural et l'amélioration des conditions de vie de la population locale, les services concernés par la protection et la sauvegarde du bien doivent veiller à l'application du plan d'aménagement de la médina et de l'ensemble de la ville d'Essaouira.

L'étude de Mise à Niveau de la Médina d'Essaouira :

Suite à la réunion qui s'est tenue au Siège de la Province d'Essaouira à l'occasion de la Rencontre des Agences Urbaines en date du 13 Novembre 2009, Mr le Ministre s'est engagé de financer une étude de mise à niveau spécifique de la Médina d'Essaouira, dans ce cadre, un budget de 1.5 Mdh a été alloué à l'Agence Urbaine d'Essaouira pour le financement de cette étude.

L'objectif général de l'étude est la mise à niveau de la Médina d'Essaouira dans sa dimension urbaine, sociale et économique. En effet, il s'agit d'une action globale qui prend en compte les différentes caractéristiques de la Médina, son emplacement stratégique face à la mer, ainsi que le rôle qu'elle joue dans la valorisation de l'ensemble de la ville d'Essaouira. Ainsi, l'étude vise le déclenchement d'un processus de revitalisation et revalorisation d'un patrimoine en péril tout en s'inscrivant dans une perspective globale de développement durable.

Il s'agit de lier les accès de la Médina avec le reste du tissu de la ville, de développer son potentiel touristique relatif à son positionnement à proximité de la mer et permettre la création d'équilibre au niveau de l'animation et l'attractivité de l'ensemble de la Médina et de faire ressortir les handicaps, les dysfonctionnements et les attentes des citoyens et décideurs locaux afin de trouver des solutions adaptées dans le cadre d'une vision globale et cohérente, de la mise à niveau du cadre urbain, de son renouvellement par des aménagements et des actions ciblées capable d'inciter le développement de la Médina.

L'étude aboutira à un projet d'aménagement sous forme de plans de masse, d'ordonnancement des façades urbaines, d'aménagement des espaces publics et des espaces verts, d'actions de restauration précises, de directives organisationnelles de métiers et d'activités commerciales, allant jusqu'à la détermination d'un programme en matière des activités rentables sur le plan socioéconomique permettant de rehausser l'image de la Médina.

Ainsi, a été programmée l'étude spécifique pour le quartier Mellah vu l'urgence de la résolution des problèmes liées à l'habitat menaçant ruine, laquelle étude vise l'élaboration d'études architecturales et urbanistiques pour la rénovation et de requalification urbaine afin d'aboutir à un Plan d'aménagement sectoriel du Mellah. Par ailleurs des Travaux de Mise à Niveau de l'Axe Artisanal dénommé Rue de la Scala dans la Médina d'Essaouira sont également envisagés afin de rehausser l'attractivité touristique de la Médina d'Essaouira et de promouvoir le patrimoine architectural et culturel de la ville. Par l'effet du vieillissement de la matière, le manque d'entretien, l'humidité, l'infiltration des eaux, et le phénomène de capillarité, la Rue de la Scala ainsi que le monument de la Scala connaissent des dégradations importantes. Différentes actions seront entreprises pour remédier également à l'installation de câbles et accrochage d'articles ne respectant pas le caractère historique du site et au non-respect des matériaux d'origine de la Scala utilisés pendant certaines interventions menées sur le site.

II ÉTAT DES CONNAISSANCES –Section II Thématique spécifique : La mise en valeur du patrimoine bâti et urbain par le tourisme. En milieu littoral

Ces opérations auront pour effet de revaloriser la qualité des éléments architectoniques du site, d'améliorer le cadre et les conditions de travail des artisans sur place ainsi que de mettre en valeur les métiers de l'artisanat sur le site. Ces informations nous ont été transmises par l'Agence Urbaine d'Essaouira au mois de mai 2010.

Activités économique :

La pêche : l'activité principale d'Essaouira est la pêche. Pendant de nombreuses années le port de la ville a été le premier port sardinier du monde.

Figure 39: le port de la médina d'Essaouira



Source : <https://image.google.com>

L'artisanat : l'artisanat n'est pas de reste .il constitue une source non négligeable. Sculpture sur bois, surtout, mais aussi sur l'argent et le bronze, Essaouira a plusieurs longueurs d'avance sur ses concurrentes. Les table souries, de toutes sortes, sont fort prisées, du fait de leurs désigne difficilement égalable

Figure 40: l'artisanat de la médina d'Essaouira



Source : <https://image.google.com>

L'agriculture :

Est sous forme de coopératives de productions et de commercialisation d'huile d'argan, actuellement la ville compte 13 coopératives de productions, alors que 11 autres sont en cours d'implantation. Ces coopératives sont prometteuse porteuse de grands changement, étant une source qui contribue amplement a la dynamique de développement local dans des domaines économiques, social, environnemental et surtout urbanistique et architectural.

Figure 41: l'agriculture de la médina d'Essaouira



Source : <https://image.google.com>

Le cadre bâti :

Essaouira renferme un patrimoine architectural et urbanistique particulier et original, témoignant d'un riche passé ouvert sur toutes les civilisations humaines (Européenne, arabo-musulmane et africaine) qui ont contribué chacune à sa part à la création de ce chef-d'œuvre qui est la médina d'Essaouira. Vu son histoire et son caractère exceptionnels, l'UNESCO inscrit la médina d'Essaouira sur la liste du patrimoine culturel de l'humanité depuis décembre 2001.

La médina constitue également un exemple unique de rencontre pacifique entre le modèle architectural et urbanistique européen et celui propre au Maroc. Les apports extérieurs ont pu s'intégrer d'une façon harmonieuse dans l'ensemble de la trame de la médina. Celle-ci est le résultat d'une osmose, unique en son genre, de la structuration d'un espace d'inspiration européenne et des principes fondamentaux qui sous-tendent l'édification de la médina.

Figure 42: quelques photos sur le patrimoine bâti de la médina d'Essaouira



Source : <https://image.google.com>

Figure 43: le souk de la médina d'Essaouira



Source : <https://image.google.com>

Figure 44: le fort de la médina d'Essaouira



Source : <https://image.google.com>

Plan d'action

Définition et description des activités pour la mise en tourisme de l'Archipel

Pour des raisons d'opérationnalisation du plan d'action, les activités nécessaires pour la réalisation des différents objectifs opérationnels, définis ci-dessus, peuvent être regroupées dans 6 domaines d'intervention. Ces domaines constituent une déclinaison des objectifs en axes de travail :

- **Domaine 1** : Définir le cadre de la valorisation touristique de l'archipel (composante de gestion et de conservation des ressources et des valeurs du site) ;
- **Domaine 2** : Elaboration/conception et organisation du produit touristique ;
- **Domaine 3** : Aménagement de l'infrastructure liée au produit/circuit
- **Domaine 4** : Formation et renforcement des capacités des acteurs
- **Domaine 5** : Etablissement de partenariats
- **Domaine 6** : Marketing et gestion du produit/circuit,

Les activités sont définies et décrites par axe de travail, pour éviter que le sens de l'activité change ou se perd avec le temps et/ou le changement du personnel.

Définir le cadre de la valorisation touristique de l'archipel :

- Remise du foncier de l'archipel au HCEFLCD
- Création de l'Aire Protégée (AP) archipel d'Essaouira : Il s'agit de réaliser le processus de création officielle d'une aire protégée sur l'Archipel, ce qui donnera un statut légal de protection au site et la maîtrise de l'ouvrage au HCEFLCD, pour la conduite du processus de mise en tourisme de l'Archipel.
- Adopter un plan de gestion concertée (AP) : Sur la base du schéma de gestion déjà élaboré, mener un processus de concertation qui pourra amener à l'approbation par les parties prenantes d'un plan de gestion pour l'archipel. Ce plan de gestion doit bien mettre en évidence les aspects et les actions nécessaires au démarrage et à la gestion de la valorisation touristique de l'archipel.
- Mettre en place une autorité de gestion (AP)

Elaboration/conception et organisation du produit touristique :

- Organiser des visites de reconnaissance et de repérage au profit des professionnels du tourisme ;
- Concertation avec les professionnels du tourisme sur leur point de vue sur les potentialités réelles du site, les contraintes organisationnelles, techniques et économiques de sa valorisation touristique ;
- Développer les bases descriptives du produit « Archipel » : Il s'agit d'élaborer la description du produit « Archipel ».
- Définir les conditions d'exploitation du produit : Cette activité doit consister à définir avec précision les conditions d'exploitation du produit, qui seraient consignées dans le contrat relatif à son exploitation / commercialisation.
- Actualiser l'inventaire du patrimoine culturel de l'Archipel : L'objectif de cet inventaire, qui doit être basé sur les résultats de fouilles archéologiques, étant de mettre en évidence toutes les attractions culturelles de l'Archipel, qui augmenteraient son offre première et ses attraits touristiques (édifices d'intérêt historique, sites archéologiques...).

II ÉTAT DES CONNAISSANCES –Section II Thématique spécifique : La mise en valeur du patrimoine bâti et urbain par le tourisme. En milieu littoral

Les résultats de cet inventaire serviront à finaliser la conception du produit touristique et alimenteront également les thèmes d'interprétation du site.

- Elaboration d'un cahier des charges

Aménagement de l'infrastructure touristique des facilités :

- Désigner et équiper un point d'embarquement au niveau du port de la ville d'Essaouira
- Aménager un point de débarquement sécurisé au niveau de l'île
- Concevoir et aménager le circuit de visite : Cette activité doit consister en la définition, la matérialisation et la mise à niveau du chemin de la visite/découverte, au niveau de la grande île. Ce circuit doit être conçu pour bien canaliser et encadrer les déplacements des visiteurs sur l'île, tout en minimisant l'impact sur l'environnement naturel du site.
- Aménager les points d'arrêt et d'observation : Il s'agit de concevoir et aménager quelques points d'observation, sur le circuit de visite de l'île, pour permettre aux visiteurs d'apprécier les paysages et les vues panoramiques à partir de l'Archipel.
- Concevoir et mettre en place la signalétique : Il s'agit de la conception, la réalisation et la mise en place des panneaux d'information et d'interprétation, au niveau du circuit de visite, sur la grande île. La conception doit être confiée à un BET spécialisé, et devrait comprendre la conception technique proprement dite, ainsi que l'identification des emplacements adéquats des panneaux sur le circuit.
- Construire des sanitaires au niveau de la grande île : Des blocs sanitaires (WC), adaptés aux conditions du site, doivent être aménagés au niveau de la grande île, en fonction du nombre de visiteurs par jour.
- Elaborer et mettre en oeuvre un système de gestion des déchets : Il s'agit de réaliser une étude pour l'élaboration d'un système de gestion des déchets au niveau de l'île. La mise en oeuvre de ce système doit faire l'objet d'une convention de partenariat entre le HCEFLCD et ses partenaires concernés, notamment la commune urbaine et les acteurs touristiques, qui doivent y contribuer financièrement.
- Construire et équiper un centre d'information : Il s'agit de construire, équiper et gérer un centre d'information sur l'archipel, à Essaouira.

Ce centre d'information, qui servira également comme maison de la future aire protégée envisagée sur l'archipel, constituera le point de départ pour les visiteurs de l'archipel. Il doit comprendre une ou des salles d'exposition sur toutes les caractéristiques de l'archipel, une salle de conférences et une salle pour l'éducation à l'environnement. Il doit servir également à orienter les visiteurs de l'archipel, dès leur arrivée à Essaouira.

Formation et renforcement des capacités des acteurs :

- Formation du personnel d'accueil et des guides : Il s'agit d'organiser des ateliers de formation au profit du personnel d'accueil et des guides impliqués, sur les techniques d'information et de communication et les techniques d'accueil, ainsi que sur la façon de se comporter avec les visiteurs.
- Renforcement des capacités des acteurs/partenaires : Cette activité doit consister en un programme de formation au profit des acteurs/partenaires concernés par la gestion du produit touristique « Archipel », dans la gestion des produits écotouristiques et l'adoption d'une démarche respectueuse de l'environnement.

II ÉTAT DES CONNAISSANCES –Section II Thématique spécifique : La mise en valeur du patrimoine bâti et urbain par le tourisme. En milieu littoral

Etablissement de partenariats et de contrats de concession

- Elaborer et mettre en oeuvre le contrat relatif à l'exploitation/ commercialisation du produit ;
- Elaborer et mettre en oeuvre les conventions de partenariat relatives à la gestion touristique de l'Archipel.

Marketing et gestion du produit/circuit :

- Elaborer et éditer des supports de communication
- Appuyer la commercialisation du produit__

II ÉTAT DES CONNAISSANCES –Section II Thématique spécifique : La mise en valeur du patrimoine bâti et urbain par le tourisme. En milieu littoral

Activités	Calendrier							Responsabilité
	A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	
Domaine 1 : Définir le cadre de gestion et de valorisation touristique de l'archipel								
- Remise du foncier de l'archipel au HCEFLCD								HCEFLCD, Direction des domaines de l'état
- Création de l'AP archipel d'Essaouira								HCEFLCD, ME
- Adopter un plan de gestion concertée (AP)								HCEFLCD
- Mettre en place une autorité de gestion (AP)								HCEFLCD + Partenaires
Domaine 2 : Elaboration/conception et organisation du produit touristique								
- Organiser des visites de reconnaissance et de repérage								
- Concertation avec les professionnels du tourisme								
- Développer les bases descriptives du produit « Archipel d'Essaouira »								UGP
- Définir les conditions d'exploitation du produit								UGP
- Actualiser l'inventaire du patrimoine culturel de l'Archipel (fouilles archéologiques)								MC
- Elaboration d'un cahier des charges								UGP

II ÉTAT DES CONNAISSANCES –Section II Thématique spécifique : La mise en valeur du patrimoine bâti et urbain par le tourisme. En milieu littoral

Domaine 3 : Aménagement de l'infrastructure touristique des facilités									
-	Désigner et équiper un point d'embarquement au niveau du port de la ville d'Essaouira								UGP + ANP
-	Aménager un point de débarquement sécurisé au niveau de l'île								UGP + ME
-	Concevoir et aménager le circuit de visite								UGP
-	Aménager les points d'arrêt et d'observation								UGP
-	Concevoir et mettre en place la signalétique (régulation, information/orientation et interprétation)								UGP
-	Construire des sanitaires au niveau de la grande île								UGP
-	Elaborer et mettre en œuvre un système de gestion des déchets								UGP + Opérateurs (Concessionnaire)
-	Construire et équiper un centre d'information (au niveau de la ville d'Essaouira)								UGP + CU d'Essaouira
Domaine 4 : Formation et renforcement des capacités des acteurs									
-	Formation du personnel d'accueil et des guides								UGP + MT + MC
-	Renforcement des capacités des acteurs/partenaires								UGP

Domaine 5 : Etablissement de partenariats et de contrats de concession									
- Elaborer et mettre en œuvre le contrat relatif à l'exploitation/ commercialisation du produit									UGP
- Elaborer et mettre en œuvre les conventions de partenariat relatives à la gestion touristique de l'Archipel									UGP
Domaine 6 : Marketing et gestion du produit/circuit									
- Elaborer et éditer des supports de communication									UGP + Opérateurs + MT
- Appuyer la commercialisation du produit									UGP + Opérateurs + MT

Exemple cas de l'Algérie « à l'échelle national »

Quel sort pour le patrimoine en Algérie ?

L'Algérie dispose d'un riche héritage culturel et naturel exceptionnel par sa portée historique et symbolique, témoignant du passage de nombreuses civilisations. Il s'agit d'une variété inestimable en matière de patrimoine archéologique, architectural et urbanistique. Nous citons, en l'occurrence, les sites préhistoriques du Tassili et de l'Ahaggar, les villes antiques (Timgad, Theveste, Hippone, Cirta,...), les vestiges des médinas (Alger, Tlemcen,...), les ksours sahariens, les villages kabyles, mais également les nombreux édifices hérités de l'époque coloniale. Cependant, l'identification des sites à classer reste une lourde charge en raison des valeurs pouvant être à l'origine de ce classement, entre autres la valeur historique dont l'appréciation peut se faire par les grades de permanence que revêt le site, qu'il s'agisse d'un monument ou du tissu urbain. Une autre valeur, celle qui concerne la valeur artistique mais aussi la valeur d'usage. Il se trouve cependant plus de 500 sites classés patrimoine national, avec 07 classés patrimoine mondial : Le Tassili, Tipaza, Djamilia, Qualaâ des Beni Hamad, Vallée du M'zab et Casbah d'Alger.

Au début de ce troisième millénaire, afin de promouvoir l'identité culturelle nationale, la protection et la mise en valeur du patrimoine s'avèrent nécessaires en Algérie, en particulier, les biens culturels immobiliers.

La stratégie de la préservation du patrimoine a consisté depuis l'indépendance, en l'identification et la protection par le classement ou l'inscription sur l'inventaire supplémentaire de différents monuments et sites historiques et ce dans l'objectif de protéger ces biens immobiliers des projets d'aménagement urbain et architectural, pouvant éventuellement occasionner leur endommagement. Ce classement suit les opérations de classement déjà réalisées par les Français durant leur colonisation.

Actuellement, afin de combler le vide juridique pour assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine, des textes de loi sont apparus précisant les conditions d'intervention sur des sites et monuments historiques, en l'occurrence la loi 04-98 du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel, suivis par des textes complémentaires : le décret exécutif N° 3-322 du 5 octobre 2003 portant maîtrise d'œuvre relative aux biens culturels immobiliers protégés.

En effet, la loi 04-98 représente l'aboutissement d'une réflexion entreprise depuis plusieurs années pour la mise en place d'une législation algérienne afin de prendre en charge les différents aspects inhérents à la gestion du patrimoine culturel national. Elle apporte un fait nouveau avec la reconnaissance des ensembles historiques comme figure tutélaire indépendante, gérée par le Plan Permanent de Sauvegarde et mise en valeur - P.P.S.M.V – comme instrument de protection spécialisé.

La loi 04-98 ne reconduit pas comme l'ordonnance 67-281, la notion d'inaliénabilité et d'imprescriptibilité caractérisant la valeur du patrimoine. Elle évoque, à travers le souci de fixer les conditions de mise en œuvre, la nécessité de donner une suite pratique aux procédures

II ÉTAT DES CONNAISSANCES –Section II Thématique spécifique : La mise en valeur du patrimoine bâti et urbain par le tourisme. En milieu littoral

réglementaires proposées. Les textes d'application récemment promulgués fixent la spécialisation et la qualification des architectes des monuments et des sites protégés ainsi que les modalités d'exercice de la maîtrise d'oeuvre portant sur les biens culturels immobiliers proposés au classement, classés ou inscrits sur l'inventaire supplémentaire, pour le maître de l'ouvrage.

En doivent cependant, se motiver en référence à l'expérience internationale pour une meilleure prise en charge du patrimoine culturel « bâti urbain » algérien, ce dernier nécessite, d'une part, une protection et d'autre part, une mise en valeur qui lui rendra à nouveau toute sa richesse et sa vigueur.

Le patrimoine culturel (monuments et sites classes)

Alger et son littoral ont un patrimoine archéologique, historique et culturel d'une valeur inestimable. Des sites attestent de la présence de l'homme depuis les temps les plus reculés.

Une multitude de civilisations se sont succédées: les Phéniciens, les Romains, les Vandales, les Byzantins, les Musulmans, les Ottomans et les Français qui ont laissée comme trace de leur passage des sites, des cités et des monuments dont certains sont classés patrimoine universel.

Casbah d'Alger

Dans l'un des plus beaux sites maritimes de la Méditerranée, surplombant les îlots où un comptoir carthaginois fut installé dès le IV^e siècle av. J.-C., la Casbah constitue un type unique de *médina*, ou ville islamique. Lieu de mémoire autant que d'histoire, elle comprend des vestiges de la citadelle, des mosquées anciennes, des palais ottomans, ainsi qu'une structure urbaine traditionnelle associée à un grand sens de la communauté.

Figure 45: Vue aérienne de la casbah d'Alger



Source : <https://image.google.com>

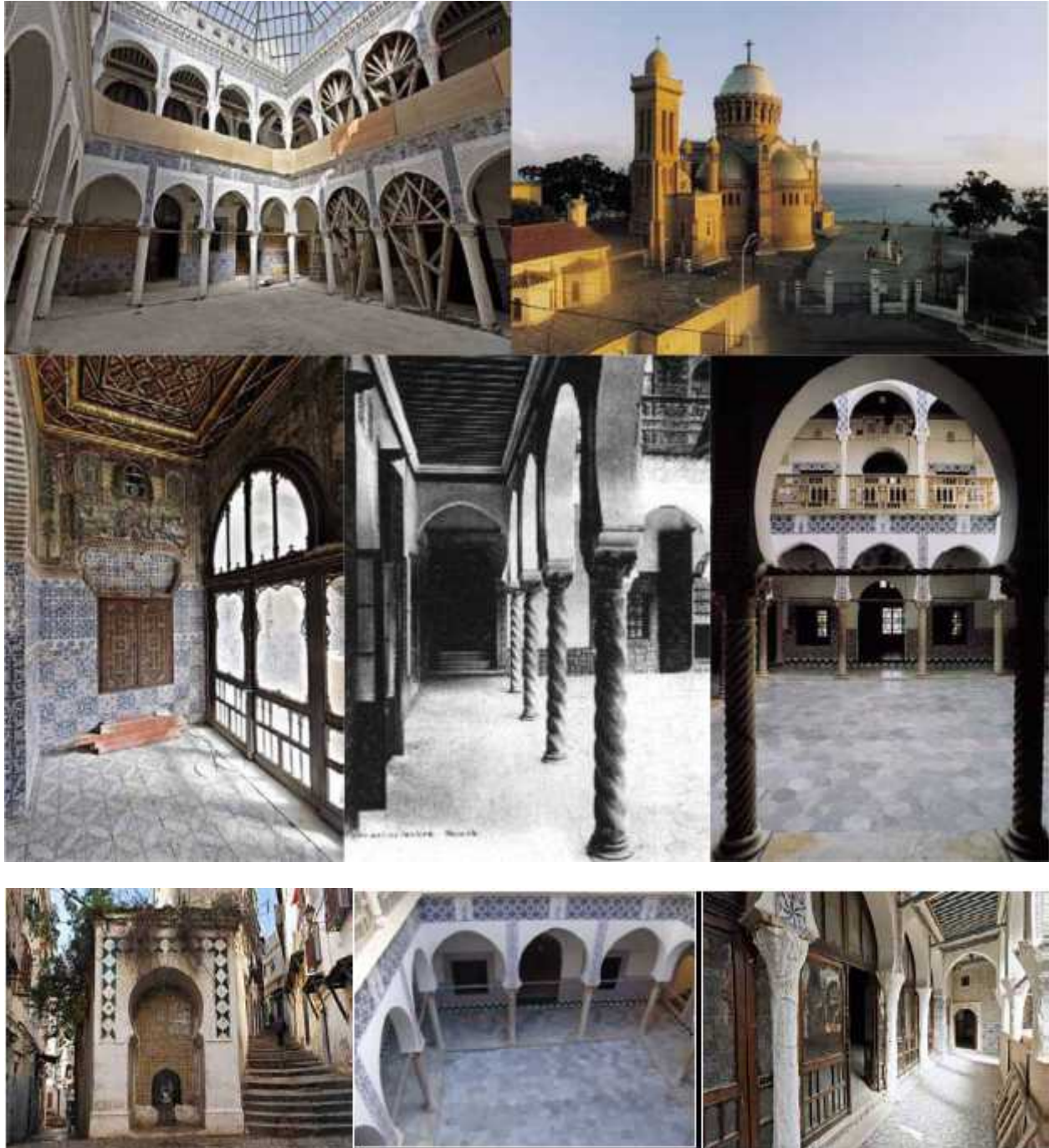
Figure 46: Vue à partir des terrasses de la casbah



Source : <https://image.google.com>

Le patrimoine culturel (monuments et sites classés) Sites et monuments historiques

Figure 47: Vestiges de l'époque ottomane de la casbah



Photos 1-8: Dar Hassan Pacha, Dar Aziza, Dar Khdaouedj, Notre Dame d'Afrique, Bastion 23, Casbah d'Alger

Valeur universelle exceptionnelle de la Casbah d'Alger :

La Casbah d'Alger apparaît comme un exemple significatif de ville historique maghrébine qui eut une grande influence sur l'urbanisme dans la partie occidentale de la Méditerranée et en Afrique subsaharienne.

En effet, situé sur la côte méditerranéenne, le site fut habité au moins dès le Vie siècle avant notre ère quand un comptoir phénicien y fut installé. Le terme Casbah, qui désignait à l'origine le point culminant de la médina de l'époque ziride, s'applique aujourd'hui à l'ensemble de la vieille ville d'El Djazair, dans les limites marquées par les remparts d'époque ottomane édifiés dès la fin du XVIe siècle.

Dans cet ensemble vivant où résident près de 50.000 personnes, se conservent encore de très intéressantes habitations traditionnelles, palais, hammams, mosquées et divers souks, dont la forme urbaine représente le témoignage d'une stratification de plusieurs tendances dans un système complexe et original qui s'est adapté, avec une remarquable souplesse, à un site fortement accidenté.

La Casbah d'Alger a exercé une influence considérable sur l'architecture et la planification urbaine en Afrique du Nord, en Andalousie et en Afrique subsaharienne durant les XVIe et XVIIe siècles. Ces échanges se manifestent par le caractère spécifique de son habitat et par la densité de sa stratification urbaine, un modèle d'établissement humain où le mode de vie ancestral et les habitudes musulmanes se sont harmonisés avec d'autres types de traditions.

La Casbah d'Alger est un exemple éminent d'un habitat humain traditionnel représentatif de la culture musulmane profondément méditerranéenne, synthèse de nombreuses traditions. Les vestiges de la citadelle, des mosquées anciennes, des palais ottomans, ainsi qu'une structure urbaine traditionnelle associée à un grand sens de la communauté sont les témoins de cette culture et le résultat de son interaction avec les diverses couches de peuplement.

Valeur d'intégrité

Malgré les mutations et les aléas sismiques qu'elle a subis, la Casbah d'Alger conserve toujours son intégrité. Dans leur ensemble, les caractères esthétiques, les matériaux utilisés et les éléments architecturaux gardent leurs aspects originaux qui expriment les valeurs ayant prévalu au classement du site en 1992 sur la Liste du patrimoine mondial. Le maintien de la fonction d'habitation a permis de consolider la viabilité du site autant que l'intégrité de son image. Les opérations de restauration du patrimoine bâti de la Casbah engagées dans le cadre du Plan de sauvegarde et de mise en valeur satisfont les normes locales et nationales et contribuent à maintenir l'intégrité du site. Il existe néanmoins des menaces à l'intégrité qui sont liées à la sur densification et à des interventions non contrôlées. D'autres risques proviennent des séismes et des incendies, ainsi que des glissements de terrain et des inondations.

II ÉTAT DES CONNAISSANCES –Section II Thématique spécifique : La mise en valeur du patrimoine bâti et urbain par le tourisme. En milieu littoral

Valeur d’authenticité

Les attributs de la Valeur universelle exceptionnelle qui avaient permis l’inscription sont maintenus. La Casbah témoigne d’une authenticité remarquable, aussi bien au niveau de la forme et de la conception (trame urbaine très dense), des matériaux de construction (briques en terre crue, enduits de terre et à la chaux, pierre et bois) que de l’utilisation (habitation, commerce, culte) et des traditions populaires. La survivance des savoir-faire architecturaux traditionnels, notamment en matière des métiers de la construction et du décor architectural, est un atout majeur pour soutenir la Valeur universelle exceptionnelle.

Besoins en matière de protection et de gestion (2009)

La Casbah d’Alger fut classée site historique national en novembre 1991 et secteur sauvegardé en 2003. Le cadre juridique qui assure sa protection comprend les lois 98.04 (relative à la protection du patrimoine culturel), 90.25, 90.29, 91.10 et les décrets exécutifs 90.78, 90.175, 91.176, 91.177 et 91.178. L’État partie considère cependant qu’il est nécessaire d’effectuer une révision des dispositions législatives et administratives relatives au bien pour mieux assurer sa protection et sa mise en valeur.

La gestion du site est confiée à la Direction de culture de la wilaya (province) d’Alger. Il existe un besoin continu de conserver et réhabiliter le bien afin de prévenir la détérioration du tissu urbain. Les menaces dues aux séismes et aux incendies sont réelles alors que les glissements de terrain et les inondations constituent toujours des menaces possibles. Un plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé (PPSMVSS), codifié par le décret exécutif n° 324-2003 est en préparation. Le plan de gestion prendra en considération ces questions et tiendra compte d’une zone tampon et des actions de suivi régulier. La Direction de culture de la Wilaya, en concertation avec le ou les présidents d’Assemblées Populaires Communales concernés, est l’agent de mise en œuvre et de gestion du PPSMVSS. Pour renforcer cette action, un texte réglementaire est en voie d’adoption, celui des Agences des secteurs sauvegardés. L’Office de gestion et d’exploitation des biens culturels (OGEBC) est chargé, quant à lui, au titre du Ministère de la culture, de la gestion des monuments et sites archéologiques et historiques classés, y compris ceux situés à l’intérieur d’un secteur sauvegardé.

Voici quelques illustrations qui déterminent la situation actuelle :

II ÉTAT DES CONNAISSANCES –Section II Thématique spécifique : La mise en valeur du patrimoine bâti et urbain par le tourisme. En milieu littoral

Figure 48: photos de la situation actuelle de la casbah



Image1 :L'état de dégradation de la casbah et l'apparition du béton armé un matériau non familiarisé à la Casbah



Image2 : Le plus grave qu'on a vue c'est que à chaque fois qu'une maison qui tombe on place une placette... ?



Image3 : La casbah c'est les portes ou chaque maison a sa propre entrée qui ne ressemble a aucune porte dans la Casbah

Sauvegarde de la Casbah (Alger)

La Casbah a été définitivement classée sur la liste du patrimoine mondial par le bureau du Comité du patrimoine de l'UNESCO, lors de sa session de décembre 1992 à Santa Fé (Etats-Unis). Depuis l'indépendance, des actions de réhabilitation de la Casbah ont été envisagées par le Bureau National d'Etudes d'Architectures et d'Urbanisme (E.T.A.U) qui a élaboré un dossier d'enquête 1968-1970. Le COMEDOR, organisme chargé de la planification urbaine de l'agglomération d'Alger, a été chargé de l'opération de sauvegarde de la ville historique (1971-1972). En 1978, la wilaya d'Alger a confié à l'ETAU (Unité Casbah) une étude destinée à réactualiser et à développer le projet d'aménagement. Une convention d'assistance a été établie avec L'UNESCO en 1979. Cependant, depuis 1985, les moyens mis en place et la bonne volonté affichée par les associations pour la défense et la sauvegarde de la Casbah, telles que l'O.F.I.R.A.C (Office d'Intervention et de Régulation d'Opérations d'Aménagements sur la Casbah d'Alger) et l'Agence Nationale d'Archéologie et de Protection des Sites et Monuments Historiques (ANAPSMH), s'avèrent insuffisants.

Le programme de l'ORIFAC porte sur les études de restauration, de démolition, de déblaiement de bâtisses, de travaux d'urgence, de consolidation, d'étanchéité et de rénovation des bâtisses.

Le Bastion 23 est la première opération de restauration dont les travaux lancés en juillet 1988 sont actuellement achevés. Ce monument est un ensemble historique composé de trois (3) palais, de neuf (9) maisons et de batteries de défense. Il constitue le dernier témoignage du quartier de la marine (Basse Casbah) et représente une surface utile de 4.000 mètres carrés.

L'Agence Nationale d'Archéologie et de Protection des Sites et Monuments Historiques (ANADSMH), en collaboration avec l'Entreprise du Bâtiment d'Alger (EBA), se sont chargées de la réfection du palais du Dey (La Citadelle).

Figure 49: les différents sites de la casbah



Image1 : Palais du DAI et la citadelle

II ÉTAT DES CONNAISSANCES –Section II Thématique spécifique : La mise en valeur du patrimoine bâti et urbain par le tourisme. En milieu littoral



Image2 :Vue d'intérieur sur la mosquée El Barrani



Image3 : Vue sur le passage entre le palais du Dai et la mer.



Image4 : Vue d'intérieur sur le patio d'une maison (direction de l'architecture)

II ÉTAT DES CONNAISSANCES –Section II Thématique spécifique : La mise en valeur du patrimoine bâti et urbain par le tourisme. En milieu littoral



Image5 : Vue globale de la Casbah dès une terrasse d'une maison.



Image6 : L'eau le cœur de la structuration de la Casbah ou on trouve à chaque intersection de deux rue une fontaine et il y on a 100

Conclusion

La situation du patrimoine peut être saisie au regard des faits et des opinions. Les faits montrent la progression insidieuse et inexorable d'un processus de dégradation du patrimoine hérité en Algérie. Le manque d'entretien des bâtiments a commencé à se manifester après l'indépendance. De façon variable, criante dans la Casbah d'Alger ou dans certains quartiers d'Oran, à peine perceptible dans d'autres.

En 2005, un projet de restauration du palais du Dey et un cours de formation spécialisée en restauration du bâti sont lancés dans le cadre de la coopération algéro-italienne. Pourtant, en 2007, le Comité du Patrimoine mondial s'alarme vivement de la lenteur des interventions de sauvegarde.

Des actions sont actuellement engagées par le ministère de la culture algérien, notamment la mise en place d'un comité de suivi, d'études pour la réhabilitation de plusieurs îlots, ainsi que des travaux d'étalement et de réfection de l'étanchéité de terrasses. Ces mesures sont destinées à améliorer le cadre de vie des habitants, en prélude à de potentielles actions beaucoup plus complexes et considérables.

Parmi les grands objectifs de la conservation du patrimoine selon le consensus international, nous pouvons citer :

1. conserver la dimension civilisationnelle pour la mémoire et l'identité de la société,
2. enrichir la culture humaine en préservant la diversité culturelle des peuples
3. les valeurs culturelles et sociales du patrimoine sont source éducative, scientifique, artistique, culturelle et sociale.
4. la conservation d'une matière stratégique ayant un rôle dans le développement économique local.
5. La réhabilitation de plusieurs îlots, ainsi que des travaux d'étalement et de réfection de l'étanchéité de terrasses. Ces mesures sont destinées à améliorer le cadre de vie des habitants, en prélude à de potentielles actions beaucoup plus complexes et considérable.



CARTE DE L'URBAIN



LEGENDE

● limite du primètre de sauvegarde

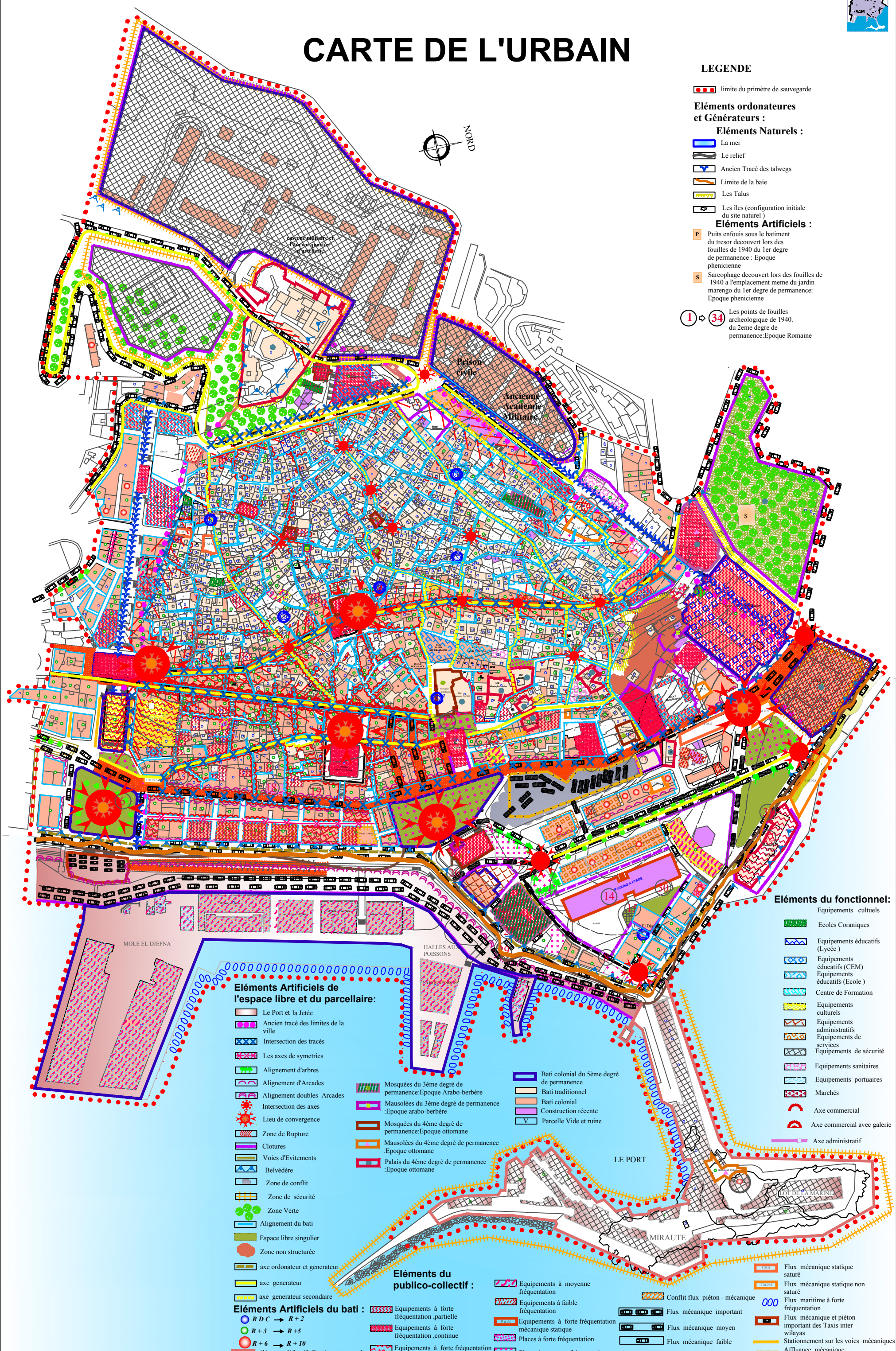
Eléments ordonnateurs et Générateurs :

Eléments Naturels :

- La mer
- Le relief
- Ancien Tracé des talwegs
- Limite de la baie
- Les Talus
- Les îles (configuration initiale du site naturel)

Eléments Artificiels :

- P Puits enfouis sous le bâtiment du trésor découvert lors des fouilles de 1940 du 1er degré de permanence : Epoque phénicienne
- S Sarcophage découvert lors des fouilles de 1940 à l'emplacement même du jardin marengo du 1er degré de permanence: Epoque phénicienne
- ① ↔ ③④ Les points de fouilles archéologique de 1940, du 2eme degré de permanence: Epoque Romaine



Eléments Artificiels de l'espace libre et du parcellaire:

- Le Port et la Jetée
- Ancien tracé des limites de la ville
- Intersection des tracés
- Les axes de symétries
- Alignement d'arbres
- Alignement d'Arcades
- Alignement doubles Arcades
- Intersection des axes
- Lieu de convergence
- Zone de Rupture
- Clotures
- Voies d'Evitements
- Belvédère
- Zone de conflit
- Zone de sécurité
- Zone Verte
- Alignement du bâti
- Espace libre singulier
- Zone non structurée
- axe ordonnateur et generateur
- axe generateur
- axe generateur secondaire

Eléments Artificiels du bâti :

- RDC → R+2
- R+3 → R+5
- R+6 → R+10
- éléments défensifs Bastions et reste de muraille du quatrième degré de permanence: époque ottomane

- Mosquées du 3ème degré de permanence: Epoque Arabo-berbère
- Mausolées du 3ème degré de permanence: Epoque arabo-berbère
- Mosquées du 4ème degré de permanence: Epoque ottomane
- Mausolées du 4ème degré de permanence: Epoque ottomane
- Palais du 4ème degré de permanence: Epoque ottomane

Eléments du publico-collectif :

- Equipements à forte fréquentation, partielle
- Equipements à forte fréquentation, continue
- Equipements à forte fréquentation, occasionnelle
- Equipements à moyenne fréquentation
- Equipements à faible fréquentation
- Equipements à forte fréquentation mécanique statique
- Places à forte fréquentation
- Places à moyenne fréquentation
- Places à faible fréquentation

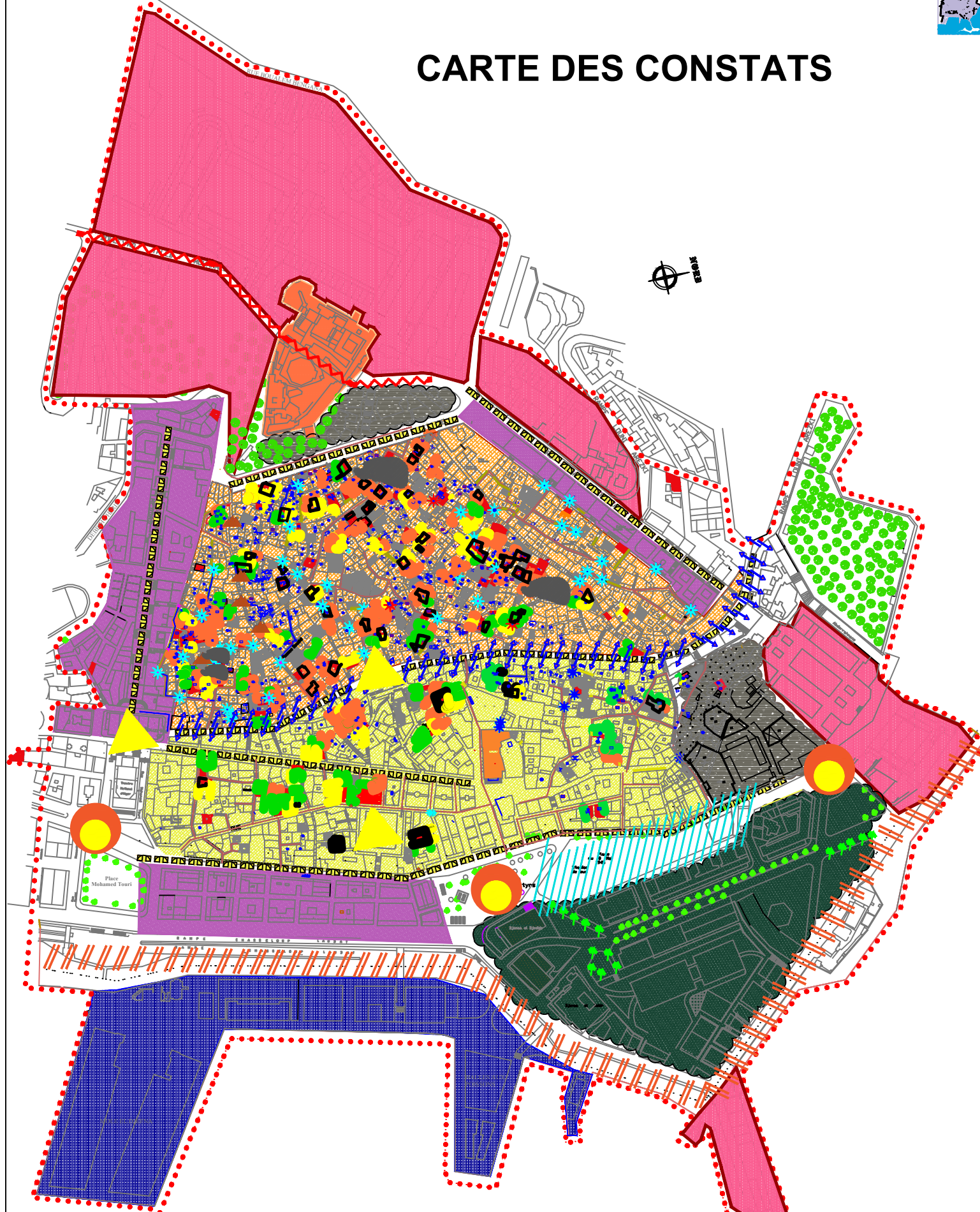
Eléments du fonctionnel:

- Equipements culturels
- Ecoles Coraniques
- Equipements éducatifs (Lycée)
- Equipements éducatifs (CEM)
- Equipements éducatifs (Ecole)
- Centre de Formation
- Equipements culturels
- Equipements administratifs
- Equipements de services
- Equipements de sécurité
- Equipements sanitaires
- Equipements portuaires
- Marchés
- Axe commercial
- Axe commercial avec galerie
- Axe administratif

- Flux mécanique statique saturé
- Flux mécanique statique non saturé
- Flux maritime à forte fréquentation
- Flux mécanique et piéton important des Taxis inter wilayas
- Stationnement sur les voies mécaniques
- Affluence mécanique importante des Transports public
- Conflit flux piéton - mécanique
- Flux mécanique important
- Flux mécanique moyen
- Flux mécanique faible
- Flux mécanique important des Transports public



CARTE DES CONSTATS

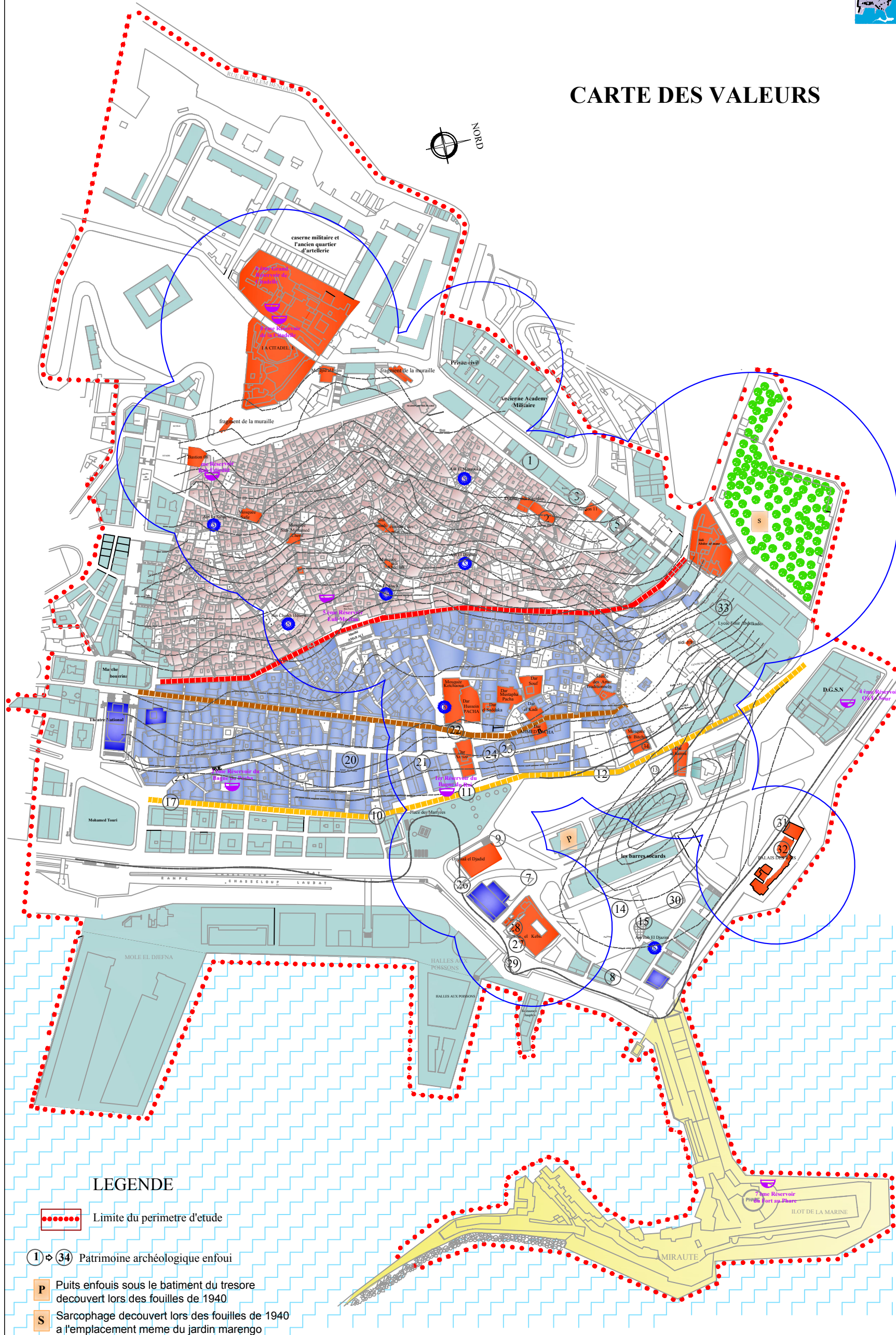


LEGENDE

- | | | | | | |
|--|--|--|---|--|---|
| | Limite du perimetre d'etude | | Dégradation extrême | | Dégradation superficielle |
| | Obstacle fonctionnel - physique - visuel | | Dégradation avancée | | Ruine |
| | Obstacle fonctionnel - physique | | Dégradation moyenne | | Dépotoire de déchets ménagers et d'emballages |
| | Coupure physique de l'entité de la citadelle | | Dégradation superficielle | | Zone de Gravats |
| | Interruption morphologique du tissu | | Surélévation | | Refolement des eaux ménagères à l'intérieur de la bâtisse |
| | Zone non structurée | | Ruine | | Fuite d'eau d'un réseau interne d'assainissement |
| | Zone non structurée occupée illicitement | | Dépotoire de déchets ménagers et d'emballages | | Rejet à ciel ouvert dans la Bâtisse |
| | Dégradation extrême du tissu | | Zone de Gravats | | Infiltrations eaux pluviales |
| | dégradation avancée du tissu | | Refolement des eaux ménagères à l'intérieur de la bâtisse | | Djeb fermé |
| | Nuisance bruit et pollution | | Fuite d'eau d'un réseau interne d'assainissement | | Puit Comblé |
| | Rupture ville -mer | | Rejet à ciel ouvert dans la Bâtisse | | Djeb Comblé |
| | Rupture haute casbah - basse casbah | | Infiltrations eaux pluviales | | Puit fermé par un tampon en béton ou en métal |
| | Rupture physique | | Djeb fermé | | Tronçon de voirie defectueux |
| | Zone de conflit | | Puit Comblé | | Regard à grille bouché |
| | Noeuds conflictuels | | Djeb Comblé | | Refolement des eaux du réseau externe d'assainissement |
| | | | Puit fermé par un tampon en béton ou en métal | | Refolement des unitaires eaux de l'avaloir à grille |
| | | | | | Refolement d'eaux pluviales |
| | | | | | Collecteur bouche |



CARTE DES VALEURS



LEGENDE

- Limite du perimetre d'etude
- Patrimoine archéologique enfoui
- Puits enfouis sous le batiment du tresore decouvert lors des fouilles de 1940
- Sarcophage decouvert lors des fouilles de 1940 a l'emplacement meme du jardin marengo

-Systeme hydrique : Sources
Fontaines
Reservoirs

- Monument classé
- Tissu traditionnel authentique
- Tissu mixte partielement remanie
- Tissu colonial
- Jardin Marengo (monument classé)
- Edifice majeure non classé a grande valeur artistique et historique

- Situation et topographie du site
- Zone portuaire : zone historique (AMIRAUTE)
- Perimetre de protection sur un rayon de 200m
- Axe commercial important (Amar Ali- Arbadji) 1er degré
- Axe commercial important (Ahmed Bouzrina) 2eme degré
- Axe commercial important (Bab azzoun-Bab el oued) 3eme degré



ETAT DE CONSERVATION DU BATI



LEGENDE

- STADE DE DEGRADATION EXTREME (Enquete 2007)
- STADE DE DEGRADATION EXTREME (Reclassé suite aux intemperies 2008)
- STADE DE DEGRADATION AVANCE
- STADE DE DEGRADATION MOYEN
- STADE DE DEGRADATION SUPERFICIEL
- BATI EN TRAVAUX (en cours ; arrêtés ou finis)
- BATI EN RUINE
- v PARCELLE VIDE
- c.i CONSTRUCTIONS ILLICITES
- B.F BATI FERME
- M BATI MURE
- ▬ SABATH EN BON ETAT
- ▨ SABATH VETUSTE
- ▧ SABATH ETAYE
- PERIMETRE DE SAUVEGARDE

IV-LISTE DES FIGURES

Figure 01: aperçu sur l'urbanisation du littoral .cas de Benidorm (Espagne)	12
Figure 02: le développement parallèle du Front de mer de Nice.....	13
Figure 03: le développement perpendiculaire Plage d'Arcachon/Sud-Ouest de la France.....	14
Figure 04: le développement perpendiculaire sur les terrains très accidenté, Santorin ile, Grèce.....	14
Figure 05: Le développement dans toutes les directions, La ville de Rio De Janeiro	15
Figure 06: La métaphore d'une vague « Le Jumeirah Beach Hôtel, Dubaï ».....	15
Figure 07 : La bonne orientation du bâtiment.....	16
Figure 08: les meilleures implantations des constructions par rapport au vent.....	16
Figure 09: Quelques types d'ouvertures de La grande Motte	17
Figure 10: l'utilisation des couleurs claires au milieu Littoral, La Grèce.....	17
Figure 11: Photo de la submersion marine lors de la tempête Xynthia(février 2010).....	18
Figure 12: L'effet d'érosion.....	19
Figure 13: Quelques techniques pour se protéger contre les vagues	19
Figure14: Quelques techniques pour limiter l'érosion.....	20
Figure 15: Corrosion des matériaux.....	20
Figure 16: Protection contre la corrosion.....	20
Figure17: Séisme Tsunami, NICE cote d'AZUR.....	21
Figure 18: Tsunami vague, Japon.....	21
Figure 19: Exemples parasismiques	21
Figure 20: une terrasse qui donne ver la mer.....	22
Figure 21: maison a patio, Dar Aziza, Alger	22
Figure 22 : Quelques exemples sur les maisons.....	23

Figure 23 :Terrasse avec une vue sur le port à la Casbah d'Alger.....	24
Figure 24 :Terrasse pour consommation et détente au bord de la mer.....	24
Figure 25 :Les terrasses de la Guillotière, Lyon « espace publique ».....	24
Figure 26 :Le port industriel de Naples, Italie.....	26
Figure 27 :Port portuaire de Symi Island, Grèce.....	27
Figure 28 : Le tourisme culturel.....	28
Figure 29 :Station balnéaire à Monastir, Tunisie	28
Figure 30 :Parc national de Tortuguero- Costa-Rica	29
Figure 31 :Thalassothérapie de Hammamet/ Yasmin, Tunisie	30
Figure 32 : l'agriculture d'Alicante, Espagne.....	30
Figure 33 :Un quartier artisanal a la Medina de Casablanca, Maroc	31
Figure 34 : les paysages naturels algériens.....	32
Figure 35 : Le littoral algérien dans la période colonial	33
Figure 36 :La ville d'Ain El Turk en période coloniale et période postcoloniale.....	34
Figure 37 : La situation géographique de la médina d'Essaouira.....	49
Figure 38 : quelques photos de la médina d'Essaouira.....	50
Figure 39 : Figure 39: le port de la médina d'Essaouira.....	53
Figure 40 : Figure 40: l'artisanat de la médina d'Essaouira.....	54
Figure 41 : l'agriculture de la médina d'Essaouira	54
Figure 42 : quelques photos sur le patrimoine bâti de la médina d'Essaouira.....	55
Figure 43 : le souk de la médina d'Essaouira	56
Figure 44 : le fort de la médina d'Essaouira	56
Figure 45 : Vue aérienne de la casbah d'Alger	65
Figure 46 : Vue à partir des terrasses de la casbah	65
Figure 47 : Vestiges de l'époque ottomane de la casbah.....	66

Figure 48:photos de la situation actuelle de la casbah casbah.....69

Figure 49: les différentes sites de la casbah70

V -REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- **Francesco Bandarin**, tourisme et patrimoine, les enjeux urbains d'un couple complexe-acte par la journée organise par : la chaire UNESCO « culture, développement, tourisme, » L'IREST et l'EIREST, université paris I panthéon, Sorbonne, page 9.
- Le combat du patrimoine, **Martin Drouin** presses universitaires du Québec
- **NABILA OULEBSIR**, 2004, "les usages du patrimoine p13
- dictionnaires **Littre**
- dictionnaires **LE PETIT ROBERT**
- **BABELON, Jean-Pierre et CHASTEL, André**, 1980, « la notion de patrimoine », Revue de l'art, 49 :
- **RAUTENBERG, Michel**. La rupture patrimoniale. Berlin : Editions A la croisée, 2003.
- FABRE, Daniel**. "Domestiquer l'histoire, ethnologie des monuments historiques". Paris : Editions de laMaison des Sciences de l'Homme, 2000.
- **Choay Françoise, Pierre Merlin**, Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, Imprimerie des Presses universitaires de France. Mars 1988.
- patrimoine architectural, opcit
- Actes du Forum de Nîmes (1988) et du Colloque de Dijon (1992), Edition du STU (ministère de l'équipement)
- Idem
- Petit Larousse illustre**, dictionnaireencyclopedique pour tous-1983, librairie larousse, Paris,France
- L'allégorie du patrimoine de **Françoise Choay** ; Edition : Le Seuil, Année 1992
- Encyclopédie universalis 2009
- André Chastel**, dans (la notion de patrimoine, revue de l'art 49)
- G.H.BAILLY**, le patrimoine architectural, conference des pouvoirs locaux et regionaux en France, p 12.
- Pierre Laurent Frier**, " la mise en valeur du Patrimoine architectural", p39
- Ouvrage : guide de la protection des espaces naturels et urbains ; de la Direction de l'architecture et de l'urbanisme ; Documentation française, 1991 (p36).
- **Christian Orofino**, résumé de l'article : le patrimoine mondial sauvé par le tourisme ? Revue NTC nouveau tourisme culturel.
- **Olivier Lazzarotti**, patrimoine et tourisme, histoire, lieux, acteurs, enjeux, coll. « Belin Sup Tourisme », Belin, 2011